



1757
*Inventaires des châteaux
de Cournon et de Sarliève*



Inventaire des châteaux de Cournon et de Sarliève

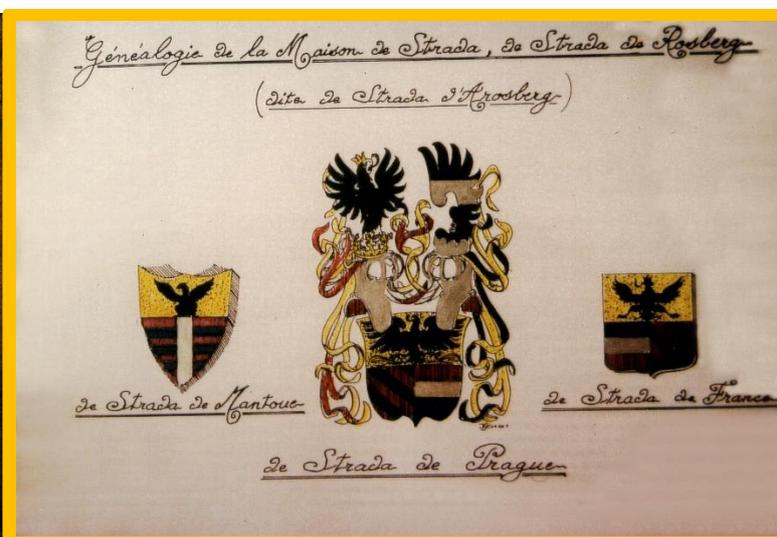
La famille de Strada, qui va acquérir ces deux seigneuries, aura très vite une vocation européenne. Des Pays-Bas, où ils vont entrer dans la Société Bradley, spécialisée dans l'assèchement des marais, ils vont s'implanter en Auvergne pour faire du lac de Sarliève une riche plaine fertile.

La famille de Strada

Originaires de Mantoue en Italie, les de Strada, vont beaucoup voyager en Europe. Après un passage en Allemagne, ils vont prendre le nom de *de Strada d'Arosberg* depuis le mariage d'Octavio de Strada avec Ottilia von Rosberg à Prague.



Jacobus de Strada



Blasons de la famille de Strada.
(Par Yves Chabot de l'Allier, 1990)

C'est à Prague, en 1590, que va naître leur fils, également prénommé Octavio. En 1618, ce dernier se fit connaître en publiant et dédiant à Frédéric V, roi de Bohême, les "dessins artificieux" de son grand-père, Giacomo, contenant la description de « *diverses sortes de pompes et de moulins pour élever l'eau, sans beaucoup de peine* ».

Un revers de fortune pendant la Guerre de Trente ans, vit Octavio s'exiler aux Pays-Bas, en 1620.

Il fut incorporé dans la Société d'Humphrey Bradley. Il arrive d'abord dans l'ouest de la France, puis, il finit par arriver en Auvergne.

Au début du XVII^{ème} siècle, Henri IV avantagea toutes les personnes qui entreprenaient de dessécher les marais et marécages de France. Ces dispositions intéressèrent les Hollandais qui connaissaient et pratiquaient depuis longtemps, chez eux, les techniques adéquates. L'un d'eux, Humphrey Bradley, fonda une "*Société pour le dessèchement de marais et marécages de France*".

A cette époque, la plaine de la Limagne était assez marécageuse et drainée plus ou moins bien. Elle se terminait, vers le sud, par un lac peu profond, qui occupait toute la cuvette de la plaine de Sarliève. Ce lac n'était pas sans intérêt économique pour les seigneurs environnants. Il était très poissonneux ; et les riverains, surtout les domaines ecclésiastiques, qui s'étaient installés aux environs, étaient attirés par les ressources en

poissons, dont ils tiraient leur nourriture les jours de jeûne et d'abstinence, alors nombreux dans les couvents.



Octavio de Strada Arosberg

Le quart nord-ouest du lac était sur le territoire de la seigneurie d'Aubière. Vers 1611, il fut décidé de dessécher la Limagne en commençant par le lac de Sarliève. Il fallait, pour cela, désintéresser tous ceux qui y avaient des droits, et ils étaient nombreux : quatre domaines ecclésiastiques : *Gergovia*, *Prat*, *Fontantiges*, et *Bonneval*, et aussi les prêtres et chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom, les seigneuries voisines et les habitants des paroisses environnantes. De 1611 à 1614, ils dédommagèrent tous les ayant-droits.

Ce fut le cas notamment de Gilbert II de Jarrie, Baron d'Aubière, pour la partie au nord-ouest du lac qui faisait partie de son fief.

Les travaux de dessèchement purent commencer, sous Louis XIII, vers 1612.

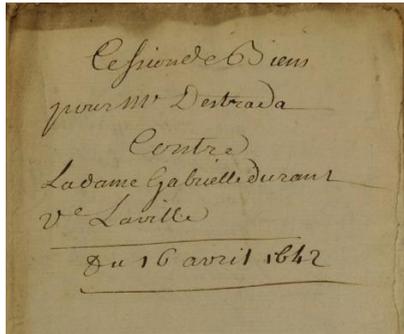
Ces travaux étaient déjà bien entamés lorsque, en 1627, un sociétaire de Bradley arriva à Sarliève, acheta toute l'étendue du lac et acheva le dessèchement. Cet homme s'appelait Octavio de Strada.

Et c'est ainsi qu'il devint **coseigneur d'Aubière**, partageant dans un premier temps, la baronnie d'Aubière avec la Dame abbesse de Sainte-Claire, propriétaire de la moitié du château d'Aubière, et notamment de ce qui devint alors la « Cave Madame »¹.

Gilberte de Jarrie avait vendu le quart de la seigneurie d'Aubière, au général Laville.

En 1642, Octavio Destrada rachète à la veuve du général Laville, Gabrielle Durand, ce qu'elle possédait sur Aubière. Il devint ainsi coseigneur d'Aubière.

¹ - L'abbesse avait racheté la part advenue à François de Jarrie, l'un des frères de feu Gilbert II, décédé en 1622.



**Cession de biens
pour M^r Destrada
contre
la dame Gabrielle Durant,
v^e Laville.
Du 16 avril 1642.**

(Archives communales d'Aubière)

La mort d'un des seigneurs de Cournon, Gaspard de Sédières, lui permit d'acheter, en 1652 et 1654, tous les droits des deux filles de ce dernier, Charlotte et Henriette de Sédières. Octavio de Strada devient ainsi baron d'Aubière, Cournon, Sarliève et autres lieux.

Marié à La Rochelle avec Catherine Gauss, Octavio aura deux enfants. Son épouse meurt en 1653 ; lui-même s'éteint l'année suivante. L'aîné de leurs fils n'avait pas six ans.

Les deux enfants, Jean et Octavio, vont grandir sous la tutelle de Daniel de Chaumette, avocat au Parlement de Paris. C'est alors que les tenants religieux des domaines alentours dénoncèrent le contrat de vente de 1612 ; ce procès aboutit à la condamnation des héritiers Destrada à payer une rente annuelle de 150 livres.²

Le plus jeune des deux frères, Octavio, fut condamné à l'exil pour avoir tué quelqu'un en duel, et dut quitter la France. Jean devint seul propriétaire des terres et des seigneuries. Il épousa Marie Elisabeth, Fabrice de Gressennich, le 19 juin 1671, une de ses cousines germaines. Ils étaient tous les deux protestants, mais firent baptiser leurs enfants, pour les préserver de l'intolérance de Louis XIV, et enlever un argument aux religieux de Saint-André qui les accusaient de pratiquer la Religion Prétendue Réformée.

Le 5 février 1676, Jean revend sa part de la seigneurie d'Aubière à Gilberte de la Rochebriant, fille de Gilberte de Jarrie.

Ils eurent cinq enfants, parmi lesquels Jean, *qui suit*.

Jean de Strada

Jean, né le 4 juillet 1683, à Clermont, qui hérita du domaine. Il décède le 2 juin 1757. C'est ce dernier qui va demander l'inventaire de ses châteaux de Cournon et de Sarliève, ci-après. Chevalier, baron de Cournon, seigneur de Sarliève, il rend hommage à Riom, le 20 octobre 1700, pour ses fiefs de Sarliève et Cournon.

Il fait bâtir, à Sarliève, un château, à la place d'une maison forte construite par son grand-père. Il se maria le 9 novembre 1707 avec Madeleine du Croc de Bressoulière et ils eurent 7 enfants : dont Jean Hyacinthe de Strada, *qui suit*.

Jean Hyacinthe de Strada

Né le 17 octobre 1713, à Sarliève, dit "*Marquis de Sarliève et autres lieux*", il figurait parmi les sept nobles les plus riches de l'Élection de Clermont. Il était Page du roi en sa petite écurie.

Il achète, avant 1760, au sieur Ternier, une partie de la deuxième seigneurie de Cournon, qui ne lui appartenait pas encore.

Il épousa, le 12 juillet 1737, Marie Sylvie de Saint-Julien, et ils eurent deux enfants : Marc-Antoine *qui suit* et Jeanne Marguerite Amable.

Marc Antoine de Strada

Né le 7 janvier 1741 et décédé le 25 janvier 1807, à Sarliève. Curieusement, ce dernier fut élevé, dès l'âge de 3 ans, au château de Sarliève, par des domestiques. Il eut d'ailleurs une liaison avec l'une d'entre elles, qui lui donna 3 enfants.

Il épousa Gilberte Sarrot, le 7 mai 1767, dont il eut deux enfants : Sébastien et Ferdinand.

² - Les démêlés entre la famille de Strada et les habitants d'Aubière se rajoutèrent à ceux engendrés par les domaines religieux. Ils perdurèrent avec les descendants jusqu'au début du XIX^{ème} siècle !

A la fin de l'hiver et du mois de février 1757, Jean de Strada, déjà âgé et souffrant, craint d'être surpris par la mort.

Pour laisser à son fils aîné, Jean Hyacinthe, son patrimoine « mobilier, papiers, effets et documents et argenterie et autres » en parfait état et ordre, il demande à Maître Jean Hyacinthe Mathieu, notaire royal, d'en faire le « fidel inventaire ».

C'est assez nouveau par rapport aux inventaires auxquels nous sommes habitués ; mais c'est là tout l'intérêt de pouvoir « comparer » concrètement les patrimoines de plusieurs classes sociales, sous l'Ancien régime...

(Note en marge des pages 1, 2, et 3) :

« Aujourd'huy cinq octobre mil sept cent cinquante sept, après midy, devant les notaires royaux soussignés , est comparu, en personne, M^{re} Jean Hiacinte Destrada d'Arosberg, chevalier, seigneur, baron de Cornon, seigneur de Sarliève, Brassac et autres, ses terres, héritier et bénéfice de deffunt M^{re} Jean De Strada, son père, résidant en son château de Sarliève, lequel nous a dit et déclaré que son dit deffunt père pour constater toute consistance de son mobilier, soit papiers, effets et documents et argenterie et autres, à luy appartenant. Il en a fait faire le fidel inventaire cy contre, par Mathieu l'un des notaires soussignés et qu'après le décès de son deffunt père ledit seigneur Destrada, fils, n'a trouvé d'autres meubles, effets, et bestiaux que ceux mentionnés audit inventaire, ce qu'il a déclaré être sincère et véritable, et nous en a requis acte, que luy avons octroyé, pour valoir et servir audit seigneur ce que de raison. Fait et clos le dit jour et an, et ledit seigneur Destrada a signé. Destrada. »

Inventaire des meubles, effets de la maison de M. de Strada père fait à sa réquisition des châteaux de Cournon et de Sarliève

du 28 février au 5 mars 1757

Château de Cournon

« Aujourd'huy, vingt huit février mil sept cent cinquante sept, avant midy, Nous, Jean Hyacinthe Mathieu, notaire de la ville et Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, y habitant, soussigné, à la réquisition de M^{re} Jean Destrada d'Arosberg, chevalier, baron de Cournon, seigneur de Sarliève et autres places, résidant en son château de Cournon, nous sommes transporté audit château de Cournon, où nous avons trouvé ledit seigneur, lequel nous a déclaré que son âge et ses infirmités l'ayant déterminé à laisser à M^{re} Jean Hyacinthe Destrada d'Arosberg, son fils aîné, la régie et la jouissance de ses biens et étant dans l'intention d'assurer par son bon et fidel inventaire, la consistance de son mobilier tant et celui qui est audit château de Cournon que celui qu'il a laissé au château de Sarliève où son fils fait son habitation.

Il a requis notre transport audit **château de Cournon** pour procéder audit inventaire, à quoy adhérant, Nous, notaire susdit, assisté des témoins cy après nommés, avons procédé audit inventaire, comme s'en suit :

Premièrement, Sur les deux heures de relevée, ledit seigneur requérant nous a fait faire ouverture de la porte de **l'office dépendant dudit château de Cournon** et estant y avons trouvé :

- ♦ Un mortier en marbre,
- ♦ Un petit alanbiq,
- ♦ Quatre bassines à confiture,
- ♦ Une écumoire,
- ♦ Deux bassinoires, le tout en cuivre rouge,
- ♦ plus trois chandeliers en cuivre jaune,
- ♦ Un fer à oublie,
- ♦ Quatre moules de glacier,
- ♦ Un petit crochet à pezer
- ♦ Plus douze cuillères et douze fourchettes d'argent aux armes dudit seigneur,
- ♦ Quatre cuillères à ragoux, dont deux aux armes dudit seigneur et deux aux armes de Mad(ame) Du Montel,
- ♦ Quatre flambeaux,
- ♦ Un sucrier,
- ♦ Un moutardier avec sa cuillère,
- ♦ Une écuelle avec son couvert,
- ♦ Quatre salières et deux poivrières, le tout d'argent, aux armes dudit seigneur,
- ♦ Une poile à marons,
- ♦ Une petite poêle à caffè,
- ♦ Plus vingt bouteilles de vert (*sic*),
- ♦ Deux seaux à glace,
- ♦ Cinq saladiers, une saussière, le tout de fayance, et assiettes en porcelaine
- ♦ Plus deux mauvaises armoires,
- ♦ Et une grande table bois de sapin,
- ♦ Plus une petite table bois de noyer,
- ♦ Et sept chaises de paille,
- ♦ Plus sept ferts à repasser le linge,
- ♦ Et une chopine d'étaing.



Château de Cournon, qui deviendra Mairie au XIX^{ème} siècle.

De là sommes descendus dans **la cuisine du château**, où nous avons trouvé :

- ♦ Onze casseroles et une ronde,
- ♦ Huit couverts de casseroles,

- ♦ Une braziere,
- ♦ Cinq marmittes,
- ♦ Deux tourtières avec un couvercle,
- ♦ Deux poêlons,
- ♦ Une passoire,
- ♦ Deux chauderons, le tout de cuivre rouge, à l'exception des poêlons, de la passoire et des chauderons qui sont en cuivre jaune.
- ♦ Plus une marmite de fonte avec son couvert,
- ♦ Deux broches,
- ♦ Deux chaines pour la roue,
- ♦ Une lèchefrite,
- ♦ Deux petites broches,
- ♦ Deux achoirs,
- ♦ Un couperet,
- ♦ Deux chenets de cuisine,
- ♦ Une pèle et des tenailles,
- ♦ Trois tripiers,
- ♦ Deux cremails à boules, le tout de fer,
- ♦ Plus un coquemar en cuivre rouge,
- ♦ Cinq petits outils pour la pâtisserie
- ♦ Seize plats,
- ♦ Trois douzaines d'assiettes
- ♦ Six cuillères, le tout d'étaing,
- ♦ Six fourchettes d'assier,
- ♦ Une grande table de cuisine,
- ♦ Une mauvaise vesselière,
- ♦ Une cage à poulets,
- ♦ Une bachole,
- ♦ Une petite table pour mettre les pots.

De là sommes allés dans **le salon à manger** où nous avons trouvé :

- ♦ Quatre pièces de tanture de tapisserie en verdure d'aul...,
- ♦ Plus un cabinet d'Allemagne,
- ♦ Une cuvette et une fontaine de cuivre rouge,
- ♦ Deux tables à manger bois de sapin,
- ♦ Un poël à charbon,
- ♦ Une grande table bois de noyer,
- ♦ Une lanterne en cristal avec sa lampe,
- ♦ Six tasses en fayance avec le pot au sucre,
- ♦ Une petite cassette fermant à clef,
- ♦ Plus une douzaine de chaizes de callemande.

De là sommes allés dans **la chambre dudit seigneur**, à plein pied du salon à manger, où étant avons trouvé :

- ♦ Une tanture de tapisserie d'autre représentant l'histoire de Cléopâtre composée de six [*panneaux ?*],
- ♦ Un lit de serge verte avec des rubans blancs, garni d'une palliasse (*sic*),
- ♦ Deux matelats,
- ♦ Lit de plumes,
- ♦ Chevets,
- ♦ Deux couvertures de laine,
- ♦ Une courtépointe jaune de toile radon... piquée,
- ♦ Une commode de bois de noyer,
- ♦ Une pandule,
- ♦ Un petit miroir de toilette,

- ♦ Dix fauteuils de bois de noyer, garni de housse de cady gris³,
- ♦ Un fauteuil de flanelle jaune,
- ♦ Plus un fauteuil de mauquette rouge,
- ♦ Un fer garni de deux chenets, pelle, pinette, tenaille, un soufflet,
- ♦ Trois tabourets de tapisserie, deux de point d'Hongrie, et le troisième encadré de drap gris,
- ♦ Deux rideaux de fenêtres toile de coton,
- ♦ Une petite cassette avec son pied de marquetterie,
- ♦ Un pot à eau de fayance avec sa cuvette,
- ♦ Sept tasses à café avec le pot au sucre de terre d'Angleterre⁴,
- ♦ Deux chandeliers de cristal avec leurs lampes,
- ♦ Un carreau de mauquette rouge et un de dezer.

Pour l'usage d'une chambre de tapisserie d'aulettes
 de représentation de l'histoire de l'empereur composé de dix
 pièces en tapisserie verte avec des rubans blancs
 garni d'impallage, deux mattedata, dix septieme
 chaises, deux coustures de laine, une deuxieme
 jaune de toute douceur piquée, une commode
 bois de noyer, unysanoble, un petit miroir de
 toilette, dix fauteuils bois de noyer garnis de
 housse de cady gris, un fauteuil de flanelle jaune
 plus un fauteuil de mauquette rouge, un fer garni
 de deux chenets, pelle, pinette, tenaille, un soufflet
 trois tabourets de tapisserie, deux de point d'ongrie
 le trois encadré de drap gris, deux rideaux de
 fenêtre toile de coton, une petite cassette avec son
 pied de marquetterie, un pot à eau de fayance avec sa
 cuvette, sept tasses à café avec le pot au sucre de
 terre d'angleterre, deux chandeliers de cristal avec
 leurs lampes, un carreau de mauquette rouge et un dezer
 De la nous sommes allés dans la chambre que
 nous avons de traversé ou nous avons trouvé
 Premièrement un lit de satin vert avec les
 poutres et poutres de couleur et se garni de deux
 mattedata pallage, deux coustures de laine, un
 chaise en tapisserie avec la poutre de serge verte

Page 4 de l'Inventaire (AD 63 - 5 E 16 162)

³ - Cady (cadis ou cadix) : gros drap bourru, sorte de serge de laine non peignée, de bas prix. Le cadis fin est une sorte de flanelle.

⁴ - Terre d'Angleterre : céramique originaire d'Angleterre.

De là nous sommes allés dans **la chambre à coucher de Mad^e de Strada** où nous avons trouvé :

- ◆ Premièrement, un lit de satin vert avec les santes et soubassements couleur de feu, garny de deux matelats paillasse,
- ◆ Deux couvertures de laine
- ◆ Un chevet,
- ◆ Et un oreiller avec la housse de serge verte,
- ◆ Plus dix fauteuils de tapisserie à panaux, avec trois tabourets de tapisserie,
- ◆ Une commode de bois de cerise,
- ◆ Un grand miroir de toilette,
- ◆ Six tasses de fayance à café avec le pot au sucre,
- ◆ Deux chandeliers de cristal,
- ◆ Un feu garny de deux chenets, pele, pinette, tenaille et un soufflet,
- ◆ Plus une table bois de noyer pinte en bleu,
- ◆ Un rideau de fenêtre toile de coton encadré d'indienne,
- ◆ Un petit tableau représentant un Christ.

De là sommes allés dans **le cabinet de la femme de chambre**⁵ où s'est trouvé :

- ◆ Un lit de sangle avec des rideaux violet à coquille, garny de deux matelats, couverture et chevet,
- ◆ Une petite table de noyer,
- ◆ Une chaise percée garnie en flanelle jaune.

En sortant du cabinet sommes rentrés dans **ladite chambre de ladite dame Destrada** où il y a de plus cinq pièces de tapisserie qui composent la tanture de ladite chambre, que ledit seigneur requérant nous a déclaré appartenir à M^{re} Jean Hiacinthe Destrada d'Arosberg, son fils aîné, comme luy ayant été donné par Mad^{elle} de Bressoulière sa tante.

- ◆ Plus dans ladite chambre, il y a un fauteuil à bras à roulette, et enfin une petite table à écrire bois de noyer.

De là, sommes montés dans **la chambre au dessus du salon à manger** dans laquelle il s'est trouvé aucun meuble.

Sommes entrés de là dans **une chambre à plain pied, qui est celle au dessus de la chambre de M^{ame} Destrada** où nous avons trouvé :

- ◆ Un vieux lit de drap brun, garny de deux matelats, paliasse, lit de plume, une couverture de laine, une courtepointe jaune piquée de
- ◆ Plus un lit de camp de serge verte garny de deux matelats, lit de plume, chevet, une couverture de laine et une courtepointe de toile radoucie jaune piquée,
- ◆ Plus un feu garny de deux chenets, pele, pinette et tenaille, une tanture de tapisserie d'aul..., composée de six pièces de différentes espèces,
- ◆ Un vieux fauteuil de mauquette rouge dont les bras sont cassés,
- ◆ Une table de marqueterie avec un tapis vert,
- ◆ Plus une table bois de noyer,
- ◆ Une chaise percée aussi bois de noyer,
- ◆ Trois vieux tabourets de tapisserie,
- ◆ Plus un petit miroir de toilette,
- ◆ Une cuvette et un pot à l'eau de fayance.

Ensuite sommes entrés dans **un petit cabinet à côté de ladite chambre** dans lequel il s'est trouvé :

- ◆ Un lit de camp vert garny de deux matelats, mit de plume et chevet, et une vieille couverture de laine, une courtepointe d'Indienne piquée, et un mauvais rideau de fenêtre de toile blanche uzé,

⁵ - *Femme de chambre de Madame Destrada : le 25 novembre 1750, M^e Gilbert Deffarges, procureur d'office d'Aubière, épousait par contrat, devant M^e Rasfard, notaire à Cournon, honnête fille Marie Mosnier, demeurant en service de Mme Destrada, au château de Sarliève. Serait-ce son cabinet ?*

- ♦ Deux vieux petits fauteuils d'Indienne à l'ancienne mode de toile rousse,
- ♦ Deux fauteuils de jong,
- ♦ Une chaise de paille,
- ♦ Une vieille table bois de noyer,
- ♦ Plus vieux bois de lit bois de noyer,
- ♦ Plus autres deux fauteuils de jong.



Tissu d'Indienne

De là sommes allés dans **la chambre où couchent les filles** dudit château de Cornon, où étant y avons trouvé :

- ♦ Une lit brun garny de deux matelats, une paliasse, un chevet et une petite couverture de laine,
- ♦ Plus deux bois de lit montés garny chacun d'une paliasse, un matelat, un chevet, et une petite couverture de laine,
- ♦ Plus une petite couchette et une paillasse.

De là sommes montés dans **la chambre au-dessus de celle des filles**, où étant y avons trouvé :

- ♦ Deux armoires bois de noyer, dans lesquelles il y a :
- ♦ Quatre draps toile d'Holande,
- ♦ Deux douzaines de serviettes de Flandre,
- ♦ Deux napes,
- ♦ Plus Vingt huit douzaines de serviettes communes,
- ♦ Quarente deux draps,
- ♦ Dix huit napes de table,
- ♦ Plus trente six draps de domestiques,
- ♦ Vingt huit napes de cuisine
- ♦ Douze sacs,
- ♦ Une pièce de serviettes (tirant) soixante une saulnes (?),
- ♦ Plus la garniture d'un lit en dantelle
- ♦ Plus, dans ladite chambre, il y a deux selles de maître dont une presque uzée de velours bleu et une de velours cramoizy,
- ♦ Une vieille selle à l'anglaise en écarlate,
- ♦ Six mors et brides avec leur garniture,
- ♦ Deux cavesson et une (*canessine* ?),
- ♦ Une selle à piquer avec le chapelet,
- ♦ Plus un vieux bois de lit et un carparasson de peau d'hours.

Ensuite sommes sortis de la susdite chambre et sommes entré dans **une seconde, à plein pied, au-dessus de l'office** où il s'est trouvé :

- ♦ Deux armoires bois de sapin,
- ♦ Un vieux coffre bois de noyer
- ♦ Et deux vieilles tables de noyer
- ♦ Plus deux lits à sangles,
- ♦ Deux matelats,
- ♦ Deux chevets,

- ♦ Trois couvertures.

De là sommes descendus et allés dans **le cabinet dudit seigneur requérant**, à côté de la chambre où il couche, où étant avons trouvé :

- ♦ Une cruche d'étain,
 - ♦ Un bassin aussy d'étain,
 - ♦ Une petite lanterne de cuivre jaune,
 - ♦ Une cassette bois de noyer, de laquelle le dit seigneur, ayant fait ouverture ; il s'y est trouvé une liasse de papiers composée de saize beaux à affermer de partie de la prairie de Sarliève, tous remis par Chabbal, notaire royal :
 - ♦ Le premier est consanty par André Couty et autres, moyennant la somme de quatre cent livres par an, en date du 4 avril 1752, que nous, notaire, avons cotée par *premier* ;
 - ♦ Le second est consanty par François Finaire⁶, solidairement avec autres, dudit jour 4 avril 1752, moyennant la somme de cinq cent dix livres par an, que nous avons cotée *Deux*.
 - ♦ Le troisième est consanty par François Raynaud et autres, le même jour 4 avril 1752, moyennant la somme de trois cent vingt livres par an, que nous avons cotée *Trois*.
 - ♦ Le quatrième est consanty par François Legay et autres, moyennant la somme de deux cent soixante livres, par an en date du 4 avril 1752, que nous avons cotée *Quatre*.
 - ♦ Le cinquième est consanty par Roch Dejuzeux et autres, moyennant vingt cinq livres par an, du 4^{ème} avril 1752, que nous avons cotée *Cinq*.
 - ♦ Le sixième est consanty par Michel Patazy et autres, du 15 juin 1752, moyennant la somme de trois cent soixante livres par an, que nous avons cotée *Six*.
 - ♦ Le septième est consanty par M^e Michel Cohade et autres, ledit jour 15 juin 1752, moyennant la somme de quatre cent trente livres par an, que nous avons cotée *Sept*.
 - ♦ Le huitième est consanty par Bonnet Falateuf solidaire avec autres, dudit jour 15 juin 1752, moyennant la somme de quatre cent cinquante livres par an, que nous avons cotée *Huit*.
 - ♦ Le neuvième est consanty par Jean Jurie et autres, le 30 septembre 1752, moyennant cinq cent soixante livres par an, que nous avons cotée *Neuf*.
 - ♦ Le dixième a été consanty le même jour par Martin Farnoux et autres, moyennant deux cent trente livres par an, que nous avons cotée *Dix*.
 - ♦ Le onzième est consanty par François Maistre et autres, le dit jour 30 7bre 1752, moyennant deux cent trente livres par an, que nous avons cotée *Onze*.
 - ♦ Le douzième est consanty par François Bechet et autres, le 8 juillet 1753, moyennant la somme de deux cent soixante quinze livres par an, que nous avons cotée *Douze*.
 - ♦ Le treizième est consanty par Michel Esparvier et autres, le 15 juillet 1753, moyennant la somme de quatre cent livres par an, que nous avons cotée *Treize*.
 - ♦ Le quatorzième a été consanty le même jour par Hilaire Cristal et autres, moyennant la somme de deux cent soixante quinze livres par an, que nous avons cotée *Quatorze*.
 - ♦ Le quinzième a été consanty le 22 dudit mois de juillet 1753 par Martial Gaultier et autres, moyennant la somme de quatre vingt dix livres par an, que nous avons cotée *Quinze*.
 - ♦ Le seizième est consanty par Michel Cournol et autres, du 7 juillet 1754, moyennant deux cent livres par an que nous avons cotée *Seize et dernier*.
- Laquelle liasse de baux ainsy cotée a été remise dans la susdite cassette.

Plus **dans le dit cabinet**, il s'est trouvé :

- ♦ Une chaise percée, bois de noyer,
- ♦ Deux chaises basses en calmande,
- ♦ Un petit fourneau de tôle pour faire le caffè,
- ♦ Un étuy garny d'une teyère d'argent avec deux tasses de porcelaine,
- ♦ Une boette à thé de fert blanc,
- ♦ Une rape et un tamy à tabac
- ♦ Deux lunettes de longue vue,
- ♦ Deux grands baromètres, avec deux petits,

⁶ - François Finaire : Aubiérais né le 12 août 1696, marié successivement à Marguerite Tisseranges puis à Michelle Noëllet. Il était fils d'Annet et de Gilbert Guilhaume.

- ♦ Deux écritoires de maroquin,
- ♦ Plus une armoire bois de chaisne dans laquelle il s'est trouvé :
- ♦ Une paire de balance avec les poids,
- ♦ Un etuy à rasoir garny de six razors,
- ♦ Une pierre à repasser et un cuir,
- ♦ Une paire de sizaux,
- ♦ Un autre étuy garny de cinq razors,
- ♦ Plus une pipe d'argent,
- ♦ Un gros licol de manège,
- ♦ Une ferrière garny de br..., tricoize, rogne-pied et fer à tout pied,
- ♦ Une paire de pistolets à deux coups,
- ♦ Plus une paire de pistolets simples unis,
- ♦ Un mors en bride tout neuf,
- ♦ Un vieux mastiquadoux et une vieille paire de moraille,
- ♦ Deux paires de sizaux à faire le crein,
- ♦ Une poire à poudre et un sac à plomb,
- ♦ Un fusil simple,
- ♦ Un petit étaux,
- ♦ Plus une ceringue (*sic*) d'étain pour les chevaux.

Plus, dans une armoire construite dans le mur, il s'est trouvé :

- ♦ Plusieurs verres et caraffes,
- ♦ Un huilier de terre d'Angleterre avec les caraffes de cristal que ledit seigneur Destrada a déclaré appartenir à son dit fils aîné.
- ♦ Plus deux ceringues et deux cuillères d'étain,
- ♦ Plus quinze volumes de livre dont il y en a deux grands concernant la Cavalerie, que le dit seigneur requérant nous a dit appartenir à Mr le Chevalier Destrada, son fils,

Plus il s'est trouvé, dans ledit cabinet :

- ♦ Un sac en peau d'hource,
- ♦ Un fouet de cocher,
- ♦ Plus une épée d'argent,
- ♦ Finalement, trois caffetières du Levant et deux petits boujoirs de cuivre,
- ♦ Une lampe d'étain à cristal,
- ♦ Et deux falots de cristal.
- ♦ Plus un seau de fayance pour la glace,
- ♦ Et deux petits pots de chambre à la bourdaloue aussy de fayance,
- ♦ Et enfin un bureau à écrire avec sept petits tiroirs, bois de noyer,
- ♦ Et une paire de vieux chenets,
- ♦ Et une vieille tenaille.
- ♦ Plus douze petites cuillères à café d'argent aux armes dudit seigneur,
- ♦ Et un étuy garny d'une cuillère, fourchette et couteau d'argent aux armes dudit seigneur requérant.

Sommes sortis dudit cabinet et ensuite, étant allé dans **l'écurie dudit seigneur**, il s'y est trouvé :

- ♦ Une jument grise pomelée,
- ♦ Et deux chevaux noirs et chaire qu'il nous a dit appartenir audit seigneur Destrada, son fils aîné, comme les ayant amenés de Saint-Pourçain
- ♦ Plus un coffre à l'avoine.

De là sommes allés dans **la remise dudit château** où nous avons trouvé :

- ♦ Une chaise de poste dorée doublée d'un velours vert, accompagnée des selles et brides et autres arnois nécessaires,
- ♦ Ensemble, un à monter les équipages et six brides de carosse avec leurs mors à tirebouchon, le tout que ledit seigneur requérant nous a aussy dit et déclaré appartenir à son dit fils aîné,
- ♦ Plus, dans ladite remise, il y a une barque de bois où il fait y avoir environ cent cordes de bois à l'uzage dudit seigneur qui nous l'a ainsy déclaré,

- ♦ Plus trois échelles (?) de bois de sapin et dix mauvais fûts de différentes grandeurs.

De là sommes allés dans **le bûcher** dudit château où il y a une quantité de différentes espèces de bois que le dit seigneur a déclaré être sa provision et se brûle journallement dans sa maison.

Ensuite sommes descendus dans **la cave dudit château de Cornon** où étant, y avons trouvé :

- ♦ Trois pièces à vin tenant trente pots l'une portant l'autre pleine,
- ♦ Et une quatrième presque vuide, servant journallement à l'usage de la maison dudit seigneur ainsy qu'il nous l'a dit et déclaré.

Après quoi, sommes sortis dudit château de Cornon, sommes allé dans le cuvage du seigneur, situé dans ledit lieu de Cornon et au quartier de la Croze. L'ouverture duquel nous ayant été faite, y avons trouvé :

- ♦ Soixante douze poinçons et cinq cuves pour tenir le vin rouge, le tout de différentes grandeurs,
- ♦ Et un pressoir à vis pour le vin.

Qui sont tous les meubles et papiers qui se sont trouvés audit château de Cournon et attendu qu'il est l'heure de sept du soir, avons remis la continuation de notre présent inventaire à demain, mardi, premier mars, heure de huit du matin, et ce à la réquisition dudit seigneur Destrada, qui a signé le tout en présence de M^e Rémy Lepaître, chirurgien juré, et de M^{re} Jean Cetie, prêtre et vicaire de St Hilaire, tous les deux habitant audit lieu de Cournon, soussignés avec nous notaire, les dits jour et an, heure de sept du soir (*signatures*)

Château de Sarliève

Et cejourdhu, premier mars mil sept cent cinquante sept, heure de huit du matin, Nous, dit notaire avec les témoins cy après nommés à la réquisition dudit seigneur baron De Strada, nous sommes transportés audit château de Cournon, où, étant, il nous a requis de nous transporter en son château de Sarliève pour procéder à l'inventaire du mobilier dudit château ; ledit seigneur Destrada père étant dans l'impuissance de s'y transporter, a constitué pour son procureur M^{re} Antoine Andansson, prêtre et chanoine du Chapitre de St Martin de Cornon, habitant dudit lieu, à assister en son nom, audit inventaire et le représenter.



Château de Sarliève (cliché Pierre Bourcheix)

Et, avant de nous transporter audit **château de Sarliève**, ledit seigneur requérant nous a requis de ne pas comprendre dans notre inventaire les meubles qui appartiennent en propre à M^{re} Jean Hyacinthe Destrada d'Arosberg, son fils aîné, ainsy que ceux cy devant énoncés qu'il nous a déclaré luy appartenir et qu'il a fait conduire auxdits châteaux, de la ville de Saint-Pourçain, où il faisait précédemment sa demeure, lesquels il nous a dit consister en tout ce qui s'ensuit, ceux placés dans chaque appartement dudit château de Sarliève.

- ♦ Premièrement, le dit seigneur Destrada père, nous a déclaré que dans **la chambre où couche son fils aîné** :
- ♦ Un lit de point de Hongrie, garny de trois matelats, lit de plume, traversin, deux couvertures fines de Sigovie, un couvrepied et une courtepointe piquée,
- ♦ Plus un miroir de toilette, le tout venant de la succession de Mlle Des Rivaux, sa tante, de laquelle il est héritier ou donataire,
- ♦ Plus quatre tableaux, à cadre doré : le premier représentant Mr le Maréchal de Vileroy, le second, Madame la Duchesse de Ventadour, le troisième Louis quatorze, et le dernier Mr le Cardinal De Fleury,

- ♦ Plus un Dezert,
- ♦ Plus cinq petits tableaux, pour l'un représentant une collation, le second, un embrasement de vaissaux, le troisième un marais salan, le quatrième et cinquième deux payzages, tous à cadre doré,
- ♦ Plus un grand miroir à bordure dorée avec son chapitau,
- ♦ Deux bras dorés à quatre branches,
- ♦ Quatre conssonnes (?) dorées, avec leur porcelaine ;
- ♦ Plus trois petits tableaux de découpure, à cadre doré ;
- ♦ Plus quatre coins en découpure, une pendule façon d'écaïl argentée, une comode bois de noyer, deux rideaux de fenêtre encadré d'indienne ;
- ♦ Plus cinq fauteuils de tapisserie provenant de la succession de Mlle Des Rivaux, dont trois en tapis de Turquie, le quatrième en trois couleurs cramoizi et le dernier de trois couleurs en vert ;
- ♦ Plus un autre fauteuil de tapisserie avec les bras à la capucine, une table de nuit, un secrétaire en marquetterie ;
- ♦ Plus une chaise percée, bois de noyer.

Dans **une seconde chambre à plein pied de celle cy-dessus**, où couche la belle-fille dudit seigneur requérant, il y a un lit à *la duchesse*, étoffe de laine citron, avec sa garniture de ruban bleu, deux matelats, paliasse, lit de plume, traversin, couverture fine de Sigovie et une courte pointe en toile radouyée bleue ;

- ♦ Plus un lit de camp de cotonade, garny de deux matelats de plume, traversin, une couverture et une courtepoinete piquée de toile radouyée à petits carraux ;
- ♦ Plus une tanture de tapisserie en point de Hongrie, en six pièces,
- ♦ Une table de nuit, bois de cerizier,
- ♦ Une chaise percée, bois de noyer,
- ♦ Et deux rideaux de fenêtre toile blanche.

Dans **le cabinet du dit seigneur**, il y a une bibliothèque, composée de six cent cinquante volumes de livres différents, ayant chacun le seing dudit seigneur Destrada fils aîné,

- ♦ Plus trois fusils à deux coups, l'un garni en argent et les autres deux en assier ;
- ♦ Plus un canardier et six fusils simples dont l'un garni en argent et les autres en acier ;
- ♦ Plus trois paires de pistolets dont deux garny en argent, l'un à nouvelle mode et l'autre à l'ancienne mode,
- ♦ Et la troisième paire demy arsons, garnie en acier ;
- ♦ Plus trois cassettes, bois de noyer, deux écritaires en maroquinerie ;
- ♦ Plus un chandelier à beaubêche, les mouchettes, la soumelle et un petit bougeoir, le tout d'argent aché.

Dans **le salon à manger**, il y a cinq pièces de tapisserie et toutes les peintures de la porte de St Antoine ;

- ♦ Plus deux grands buffets,
- ♦ Une fontaine suivie de sa cuvette de cuivre rouge ;
- ♦ Plus deux poêles, l'un à charbon, l'autre à bois ;
- ♦ Plus une douzaine de bergère de jour avec leurs coussins de flanelle bleu et blanc, et une grande bergère de cotonade ;
- ♦ Plus deux tabliers à manger en tapis de Turquie,
- ♦ Plus et enfin, un petite table à écrire, bois de noyer venant de la succession de Mlle Des Rivaux.

Loua a faire Doré, Plus un grand miroir à
 bordure dorée avec son Chapiteau
 Deux Bras dorés a quatre branches,
 Quatre Consolides Dorés avec deux
 Porcelaines, Plus trois petits tableaux de
 Découpe aquare Doré, Plus quatre coins en
 Découpe, Une pendule fauve d'écaille argentée, Une
 Comode Dorée de Moyes, Deux chaises de fermettes
 en Cadre d'Indienne, Plus six fauteuils de tapisserie
 provenant de la succession de M. de la Rivière
 Deux tapis en tapis de Turquie, Le quatrième en tapis
 de Turquie, Plus six tasses de porcelaine de
 St Cloux, Plus un autre fauteuil de tapisserie avec
 un bras à la Capucine, Une table de nuit, Une
 chaise de Marqueterie, Plus une chaise pareille
 Dorée de Moyes.

Dans une grande chambre appartenant à celle de dessus
 Du Coussin la belle fille du d. signeur de Couran, Il y
 a un lit à la duchesse Cloffe de laine Citron, avec sa
 Garniture de Ruban à la mode, Deux Malletats, Paliars,
 Les de l'anneau, Trauerpin, Couverture fine de la Vigorie &
 Une couverture de toute l'adonne à la mode, Plus
 Un lit à Camp de cotonnade garni de deux malletats
 de l'anneau, Trauerpin, Couverture fine de la Vigorie &
 Une couverture de toute l'adonne à la mode, Plus



Page 17 de l'Inventaire (A.D. 63 - 5 E 16 162)

- Dans le **cabinet d'assemblée**, il y a une grande pendule vert et or,
- ♦ Six petits tableaux à bordure dorée, en découpe,
 - ♦ Un soufflet en manière d'ébeyne, avec six petits évans dorés ;
 - ♦ Plus six tasses de porcelaine sur la cheminée avec le pot au sucre ;
 - ♦ Plus deux tabliers de drap vert de piquet ;
 - ♦ Plus deux coins en découpe et six tasses de porcelaine de St Cloux avec le pot au sucre,

- ♦ Plus quatre conssones dorées, un triquetraq et huit grandes tasses de porcelaine.

Dans **la chapelle du dit château de Sarliève** il y a deux tableaux :

- ♦ Un qui représente l'Annonciation de la Vierge et l'autre St-Sébastien ;
- ♦ Plus une conssone dorée et un rideau de fenêtre encadré d'indienne.

Dans la petite chambre à côté de la chapelle, il y a un lit à coquille de colonade, garny de deux mattelats, lit de plume, traversin, deux couvertures, un couvrepied et une courtepointe,

- ♦ Plus une table de nuit, autre table bois de noyer,
- ♦ Un miroir à bordure dorée,
- ♦ Plus un petit miroir de toilette,
- ♦ Et quatre pièces de tapisserie d'hautelice (*sic*), où est représentée l'histoire de Moÿze.

Dans **la chambre verte**, il y a un lit à quenouille de serge verte, garny d'une paliasse, deux mattelats, lit de plume, traversin, deux couvertures, et une courtepointe piquée ;

- ♦ Plus six chaises de tapisserie mêlée de gros et de petits points, avec deux fauteuils de même tapisserie ;
- ♦ Plus deux tables de nuit et un grand écran ;
- ♦ Plus six petits écrans de main, deux bras dorés et un petit miroir de toilette.

Dans **la chambre bleue**, il y a deux tables de nuit avec deux braie dorée et une demi-douzaine d'écrans de main.

Dans l'appartement qu'habitoit Madame Destrada, il y a une table de nuit,

- ♦ Six écrans de main,
- ♦ Un grand écran,
- ♦ Un soufflet manière d'ébeine,
- ♦ Un petit ballet pour le feu,
- ♦ Deux couvertures fines de Sigovie et un couvre pied.

Dans **le cabinet de toilette**, une chaize percée en façon de livre et le bidet de même ; Et dans un autre petit cabinet à côté, donnant sur la galerie, il y a une paliasse, un mattelat, une couverture, et un traversin de plume.

Dans **la soupente, au-dessus de l'office dudit château de Sarliève**, il y a deux couchettes de domestiques, garnies de paliasse, mattelats, traversins et couvertures,

- ♦ Plus une mâle pour chaise de poste,
- ♦ Plus une autre mâle pour une breline, avec une paire de grandes courroies et deux paires de petites.

Dans **la chambre des filles**, il y a deux palliasses, deux mattelats, deux traversins et deux couvertures ;

- ♦ Plus une grande armoire, bois de sapin, dans laquelle il y a douze fauteuils de tapisserie qui ne sont point montés,
- ♦ Un lit de tapisserie qui n'est point tendu,
- ♦ Un paravent de tapisserie à panaux, le tout venant de Mlle de Bressoulières et par elle donné audit seigneur Destrada, fils aîné ;
- ♦ Plus deux paravans en découpure, l'un jaune, et l'autre bleu.

Dans **la chambre du seigneur requérant** qui étoit par luy occupée lors et au temps de son habitation à Sarliève, il y a :

- ♦ Une table de nuit et une courtepointe ;
- ♦ Plus une armoire bois de noyer dans laquelle il y a trois douzaines de serviettes de Flandre, avec trois napes,
- ♦ Plus cinquante-cinq draps de maître,
- ♦ Trente napes de table,
- ♦ vingt-cinq douzaines de serviettes,
- ♦ Trente draps de domestiques

- ♦ Et dix napes de cuisine.

Dans **la cuisine** :

- ♦ Onze casseroles,
- ♦ Deux tourtières avec leurs couverts,
- ♦ Cinq marmites de différentes grandeurs,
- ♦ Un plafour, six couverts de casseroles,
- ♦ Deux écumeurs, deux cuillères à dégraisser,
- ♦ Un coquemar,
- ♦ Un grand chauderon,
- ♦ Deux poissonnières,
- ♦ Une lèche frite,
- ♦ Une grande casserole,
- ♦ Un coupe-paté,
- ♦ Six petits seaux
- ♦ Et vingt neuf moules de petits patets, le tout en cuivre rouge ;
- ♦ Plus cinq douzaines d'assiettes et plats, le tout d'étain.
- ♦ Plus deux sallières,
- ♦ Deux écumeurs,
- ♦ Un mortier avec son pilon,
- ♦ Une passoire le tout de cuivre jaune,
- ♦ Plus vingt quatre lardoires et une autre grande lardoire, aussi en cuivre jaune,
- ♦ Plus deux casseroles,
- ♦ Deux poêles à frire,
- ♦ Deux cuillères à pot,
- ♦ Deux attelets,
- ♦ Deux coulceaux à acher,
- ♦ Deux gros chenets de cuisine,
- ♦ Une tenaille,
- ♦ Une grande pelle,
- ♦ Deux grandes broches,
- ♦ Une chaîne à tourner et un gril, le tout en fer.

Dans **l'office dudit château de Sarliève**, il y a quatre chandeliers,

- ♦ Deux paires de mouchettes et un rechaux, le tout d'argent aché,
- ♦ Plus deux flambaux,
- ♦ Saize cuillères, saize fourchettes, huit cuillères à ragou, deux cuillères à sucre percées et six cuillères à café, le tout d'argent,
- ♦ Plus deux écuelles,
- ♦ Quatre grandes lampes,
- ♦ Une pinte et une chopine et six palettes, le tout d'étain,
- ♦ Plus trois caffetières du Levant dont une grande et une petite,
- ♦ Plus deux caffetières de métal d'Angleterre,
- ♦ Plus un dessert en cristal composé de cinq grandes pièces et dix compotiers,
- ♦ Et huit salières de cristal,
- ♦ Plus huit moules en fert blanc pour les glaces,
- ♦ Une douzaine et demie de couteaux de table à manger, d'ébeyne,
- ♦ Et un crochet à pezer,
- ♦ Plus deux grandes et deux petites bassines à confiture en cuivre rouge,
- ♦ Quatre chandeliers de cuivre jaune,
- ♦ Une petite poêle pour bruler le caffè,
- ♦ Deux mortiers de marbre,
- ♦ Deux petits moulins à caffè,
- ♦ Deux tripiers
- ♦ Et une petite pincette de fer,
- ♦ Un moulin à poivre de fer
- ♦ Et six ferts à repasser le linge.

Comme aussy le dit seigneur Destrada père, nous a déclaré que toute la fayance en terre d'Angleterre et porcelaine, soit en assiettes, plats, ou saladiers, pot à eau, cuvettes, moutardier, tasses, seaux, terrines, pot au lait, pot au sucre, saucière ou en autres façons, ensemble toutes les bouteilles de verre, sont actuellement dans le dit château de Sarliève, appartiennent en propre à son fils aîné, comme ayant fait traduire le tout de sa maison de St-Pourçain audit château, de tout quoi ledit seigneur requérant a dit n'être point nécessaire d'un détail, attendu qu'il n'y a rien à luy appartenant de cette nature de meubles dans le dit château de Sarliève à l'exception de deux tasses en porcelaine qui sont dans le *cabinet d'assemblée*, qui seront par nous inventoriées lorsque nous procéderons à la description des meubles de Sarliève appartenant au seigneur Destrada père.

De plus que toutes les brides, bridons, licols et cavessons, qui sont dans ledit château de Sarliève, soit dans l'écurie, dans la remise, dans le garde-meubles, ou ailleurs, appartiennent audit seigneur Destrada son fils aîné, à l'exception de six brides de carosse qui appartiennent au seigneur requérant dont nous en feront mention dans notre inventaire.

Dans **la chambre destinée pour les domestiques étrangers**, il y a trois matelats, trois paillasses, trois traversins de plume et trois couvertures.

Dans **l'écurie dudit château**, il y a un petit bidet à courte queue, appartenant à son fils aîné qui l'a amené de Saint-Pourçain.

Dans **la remise**, il y a une calèche à quatre places avec sa notée (?), six armoir de carosse avec la selle de postillon, plus une ferrière garnie de brochoir, tricoise, rognepied, repoussoir et trois aleines, plus une paire de bottes de postillon.

Dans **le garde-meubles**, il y a quatre vingt petits tableaux représentant des figures étrangères,

- ♦ Un coffre bois de sapin remply de toutes sortes d'outils propres à la charpente et à la menuiserie,
- ♦ Un autre coffre aussy bois de sapin, remply de toutes sortes de filets de pêche et de chasse,
- ♦ Plus un paquet de fouets de cocher,
- ♦ Un petit billiard avec ses boules et queues,
- ♦ Deux paires de chenets de chambre,
- ♦ Trois pelles à feu, et deux paires de pincettes,
- ♦ Quatre bassinoires en cuivre rouge,
- ♦ Plus une male venant de la succession de Mlle des Rivaux,
- ♦ Plus six petits canons,
- ♦ Deux lits de plume, un matelat de maître, une couverture fine de Sigovie, et neuf petites couvertures de domestiques,
- ♦ Plus sept selles maître avec chacune leur couverture et sept selles de domestiques, qui sont tous les meubles appartenant au dit seigneur Destrada fils, suivant la déclaration à nous présentement faite par ledit seigneur requérant, son père.

Ce fait, en adhérant aux réquisitions dudit seigneur Destrada père, nous sommes transportés avec ledit Sieur Andansson en sa qualité de procureur constitué, au dit château de Sarliève, où étant arrivé, sur les onze heures du matin, nous avons, en présence de M^{re} Jean Hiacinte Destrada d'Arosberg, fils aîné, procédé et inventaire des meubles appartenant au dit seigneur Destrada père, ainsi qu'il suit :

Premièrement, sommes entrés dans **l'office dudit château de Sarliève**, où étant, après distraction faite des meubles appartenant audit seigneur Destrada fils, y avons trouvés, appartenant audit seigneur Destrada père, un fer à oublie,

- ♦ Plus six cuillères et six fourchettes,
- ♦ Une grande cuillère à soupe,
- ♦ Une écuelle sans couvert,

- ♦ Un sucrier,
- ♦ Quatre chandeliers et une paire mouchettes garnies, le tout d'argent,
- ♦ Plus dix coutteaux de table à manger, d'argent, le tout aux armes dudit seigneur ;
- ♦ Plus deux armoires, l'une en bois de noyer, l'autre bois de sapin,
- ♦ Plus une table et deux bancs, bois de chaisne.

De là sommes allés dans **le garde-manger**, où il s'est trouvé une petite armoire bois de sapin, ensuite sommes descendus dans la cuisine où nous avons trouvé une grande table de cuisine et les bancs bois et chaises, une marmite de fer, un chauderon de fer.

Après quoi, sommes montés **dans la chambre qui était occupée par le dit seigneur Destrada père**, lors son habitation à Sarliève, dans laquelle il s'y trouve :

- ♦ Un lit de drap rouge, garny d'une paillasse,
- ♦ Deux mattelats,
- ♦ Un lit de plume,
- ♦ Un traversin et une couverture fine,
- ♦ Plus une mauvaise tanture de tapisserie d'indienne, composée de quatre pièces,
- ♦ Quatre fauteuils et quatre tabourets de drap rouge,
- ♦ Plus deux portraits à cadre de bois peinturé en noir, l'un représentant M^{re} Octavio Destrada et l'autre Dame Catherine Gauss son épouse, ayeul et ayeule dudit seigneur requérant,
- ♦ Plus une paire de chenets,
- ♦ Une pelle et des pincettes de fer,
- ♦ Et un petit soufflet pour le feu
- ♦ Et, enfin, une table bois de chaisne.

De là sommes allés dans **la chambre des filles** où nous avons trouvé :

- ♦ Une mauvaise armoire bois de sapin, plus deux grandes armoires bois de chaisne, dans l'une desquelles il y a deux douzaines et quatre serviettes de Flandre,
- ♦ Plus six napes de table,
- ♦ Dix-neuf douzaines de serviettes communes,
- ♦ Trente-huit draps de domestiques,
- ♦ Et trente trois napes de cuisine,
- ♦ Plus deux tables bois de chaisne,
- ♦ Plus une mauvaise paire de chenets, avec une pelle et pincette, le tout en fer.

De là sommes montés dans **le salon à manger**, où nous avons trouvé dix sept chaises de calmande presque uzées.

De là sommes allés dans **le cabinet d'assemblée** où il s'est trouvé :

- ♦ Six consonnes dorées et quatre tasses, petites, de porcelaine ;
- ♦ Plus un petit miroir de cheminée à cadre doré ;
- ♦ Plus une grande glace de cabinet, aussy à cadre doré avec son chapitau en figuré ;
- ♦ Plus une table de marbre ornée de dorures ;
- ♦ Plus deux bras dorés à deux branches
- ♦ Plus une tanture de sept pièces de tapisserie représentant Mgr Le Dauphin ;
- ♦ Plus quatre tableaux de même grandeur, à cadre doré, l'un représentant le portrait du seigneur Destrada père, le second celui du dit seigneur Destrada fils aîné, le troisième celui de M. De Guyoles père et le quatrième celui de M. De Guyoles fils ;
- ♦ Plus un autre tableau à cadre rong doré représentant le portrait de Madame Destrada, épouse dudit seigneur requérant,
- ♦ Plus autres deux différents tableaux à cadre rong dorés, l'un représentant Mme la duchesse Delaforce et l'autre Mlle De Béringnant ;
- ♦ Plus autres trois tableaux représentant différentes figures, aussy à cadre doré, l'un représentant Mme Du Miossant, l'autre Mr Fabrice et l'autre Mme De Lalo,
- ♦ Plus trois petits tableaux en mignature à petit cadre doré ;
- ♦ Plus dix huit fauteuils,
- ♦ Un grand écran et un petit tabouret, le tout de tapisserie,

- ♦ Quatre rideaux de fenêtre de toile blanche ;
- ♦ Plus une paire de chenets garnis d'une pelle et pincette de fer,
- ♦ Et un lustre à quatre branches dorées.

Un prie dieu bois de noyer, avec un oreiller de velours cramoisy
 bordé en or et argent, Plus deux dezerts, Trois petits
 miroirs a cadre doré, huit petits tableaux de différentes facons
 Un lustre de cristal de France, Plus un miroir de glace
 avec un bois de cerf au dessus de la hauteur, Lettres de tapissérie
 Plus autres deux différents de vant de Gaulet, L'un Noir, L'autre
 Violet, Plus deux Napes de Gaulet bordés d'immoyffeline en
 broderie, Une pouce de broderie de petite fleur Plus
 une petite pouce de velours cramoisy et argent, Plus
 une paire de deux brochettes avec un petit plat, Une petite formette
 deux grands miroirs l'un quinqué sur l'autre Lettres d'argent, Plus
 un Chapeau pour le faucon, Plus un porte Misse en tapissérie
 Plus trois Misses, Plus quatre Chapeaux garnis
 de différentes étoffes et couleurs, Plus deux robes garnies
 d'autre Lingerie pour célébrer La Messe, avec deux Cordons
 De la Somme allée dans une petite chambre a côté de
 La Chapelle ou il y en trouva deux fauteuils de palmeuse
 Plus un fauteuil de paille rouge, un petit tabouret avec de paille
 rouge et vert, Les rideaux et fenêtres de toile blanche
 De la Somme allée dans la chambre verte Ou il trouva
 deux autres un lustre de tapissérie a petit pour composer
 de six miroirs, un grand miroir avec son Chapeau doré, Plus
 une table bois de noyer fournie en tapis vert, Plus deux
 fauteuils d'écaille à broderie d'argent, Plus deux fauteuils
 de tapissérie a fleur. Plus une paire de chenets garnis d'une
 pelle et pincette de fer, avec un petit soufflet pour le feu

Page 28 de l'Inventaire (A.D. 63 - 6 E 16 162)

De là sommes entrés dans **la chapelle dudit château de Sarliève**, où nous avons trouvé :

- ♦ Six chaises de tapisserie,
- ♦ Un prie-dieu bois de noyer, avec un oreiller de velours cramoisy, bordé en or et argent,
- ♦ Plus deux dezerts (?),
- ♦ Trois petits miroirs à cadre doré,

- ♦ Huit petits tableaux de différentes façons,
- ♦ Un lustre et un bénitier de cristal ;
- ♦ Plus un devant d'hauteel avec tour de ciel au-dessus de l'hauteel, le tout de tapisserie ;
- ♦ Plus autres deux différents devant d'hauteel, l'un noir et violet ;
- ♦ Plus deux napes d'hauteel bordées d'une mousseline en bordure et une couverture de bazin à petites fleurs ;
- ♦ Plus une boîte pour les osties en velours cramoisy et argent,
- ♦ Plus un calice,
- ♦ Deux burettes avec un petit plat,
- ♦ Une petite sonnette,
- ♦ Deux chandeliers et un crucifix sur l'autel, le tout d'argent ;
- ♦ Plus un étuy pour le calice,
- ♦ Plus un porte-missel en tapisserie,
- ♦ Plus trois missels,
- ♦ Plus quatre chazubles garnies de différentes étoffes et couleurs,
- ♦ Plus deux obbes garnies d'autres linges pour célébrer la messe, avec deux cordons.

De là sommes allés dans **une petite chambre à côté de la chapelle**, où il s'y est trouvé :

- ♦ Deux fauteuils de calmande,
- ♦ Plus un fauteuil de pãne rouge,
- ♦ Un petit tabouret aussy de pãne rouge et vert et un rideau de fenêtre en toile blanche.

De là sommes allés dans **la chambre verte** où nous avons trouvé :

- ♦ Une tenture de tapisserie à petit point, composée de six pièces,
- ♦ Un grand miroir avec son chapitau doré,
- ♦ Une table bois de noyer couverte d'un tapis vert,
- ♦ Plus deux fauteuils d'écarlatte à brodure (*sic*) d'argent,
- ♦ Plus deux fauteuils de tapisserie à fleurs,
- ♦ Plus une paire de chenets garnis d'une pelle et pincette en fer, un petit soufflet pour le feu ;
- ♦ Plus une chaize percée, bois de noyer,
- ♦ Et deux rideaux de fenêtre de toile blanche.

De là sommes entrés dans **la chambre bleue**, où il y est trouvé :

- ♦ Deux grands lits à quenouille de cady bleu, bordés en blanc, garny chacun d'une palliasse,
- ♦ Deux matelats, lit de plume, traversin, couverture fine, deux couvrepieds et courtepointe,
- ♦ Plus un grand miroir avec son chapitau doré,
- ♦ Plus, une table bois de noyer, couverte d'un tapis vert,
- ♦ Plus une tenture de sept pièces de tapisserie en verdure à petit point ;
- ♦ Plus, une chaise percée, bois de noyer,
- ♦ Plus deux fauteuils, douze chaizes et deux tabourets, le tout couvert d'un cady bleu,
- ♦ Et un grand écran,
- ♦ Une paire de chenets avec une pelle et pincette de fer,
- ♦ Plus six tableaux à cadre doré, représentant le portrait de plusieurs personnes anciennes
- ♦ Et deux rideaux de fenêtre en bazin à grain d'orge.

De là sommes allés dans **l'appartement où reçoit Madame Destrada, la mère**, lors de son habitation à Sarliève, dans lequel nous avons trouvé :

- ♦ Un lit à la duchesse, d'un gros damas vert avec sa housse en cady vert garny d'une palliasse, deux matelats, un lit de plume avec son traversin et une courtepointe de taffetas vert piqué ;
- ♦ Plus une tenture de quatre pièces de tapisserie à petit point, en verdure ;
- ♦ Plus deux tableaux à cadre doré, l'un représentant Mr De Bressouleire et l'autre représentant Mr Du Croc.
- ♦ Plus autres deux tableaux à cadre doré, l'un représentant Mme Destrada, et l'autre M. ... [en blanc].

- ◆ Plus trois autres tableaux à cadre doré, représentant différents portraits de personnes, l'un Mr Destrada, le second Mme De la Fourdière, le troisième la sœur de Mme de la Fourdière,
- ◆ Plus un petit tableau à cadre doré représentant un Christ,
- ◆ Plus un dezert, une conssonne dorée, une petite table façon d'ébeyne, supportée par un seul pied ;
- ◆ Plus huit fauteuils à bras en tapisserie à fleurs et à panaux ;
- ◆ Plus un miroir carré à cadre doré,
- ◆ Plus une grande glace à bordure dorée,
- ◆ Une comode de marquetterie garnie en dorure, avec une couverture de marbre,
- ◆ Une paire de chenets, pelle, pincette et tenaille, le tout en fer,
- ◆ Et deux rideaux de fenêtre en toile blanche,
- ◆ Plus une table couverte d'un tapis vert et deux bras dorés.



L'arrière du château de Sarliève en 2006 (cliché Pierre Bourcheix)

De là sommes entrés dans **le cabinet de toilette** où nous avons trouvé :

- ◆ Une tenture de trois pièces de tapisserie en verdure ;
- ◆ Plus huit tableaux à cadre doré représentant chacun un portrait différent desquels il y en a trois à cadre doré dont l'un représentant Mme de Rousselée, le second, Mme de Terreneyre, le troisième Mme d'Eyry, le quatrième M. d'Hadecour, le cinquième Louis Quinze, le sixième une veuve, le septième un petit portrait, et le dernier, aussy un petit portrait ;
- ◆ Plus un bureau en façon de marquetterie avec plusieurs petits tiroirs et une petite armoire dans le fond,
- ◆ Plus deux cuillères et deux pots à l'eau de verre façon de cristal ;
- ◆ Plus deux fauteuils, deux petites chaizes et quatre tabourets, le tout de tapisserie à gros point ;
- ◆ Plus une cane, le poing à pomme d'or ;
- ◆ Plus un miroir carré à cadre doré ;
- ◆ Plus deux rideaux de fenêtre de toile blanche et une petite espesse de bibliothèque propre à tenir quelques livres, peinturé en manière de bois d'ébeyne.

Après quoi, sommes allés dans **un second petit cabinet à côté du précédent**, donnant sur la galerie, où étant, y avons trouvé un mauvais petit bois de lit avec les mauvais rideaux bruns ;

- ♦ plus une table bois de noyer, une tanture de deux mauvaises pièces en tapisserie et une chaise aussi en tapisserie, qui est tout ce qui est trouvé dans une chambre et susdits appartements, les meubles appartenant audit seigneur Destrada père.

Et attendu qu'il est l'heure de midy sonné, avons remis la continuation de notre présent inventaire à ce jour d'huy, heure de deux de relevée, le tout en présence de M^e Remy Lepaître, chirurgien juré et de M^e Jean Cely, prêtre et vicaire de St Hilaire, tous les deux habitant du lieu de Cornon, qui ont signé avec nous, notaire, le dit seigneur Destrada fils aîné et le dit Sieur Andansson, procureur constitué.

Signatures : *de Strada d'Arosberg, Lepaître, Andansson, Cely, Mathieu*

Et ledit jour premier mars 1757, nous, notaire susdit, à deux heures de relevée, avons continué de procéder au susdit inventaire en présence et assisté du Sieur Andansson, procureur constitué, du seigneur Destrada fils aîné et des témoins bas nommés, après distraction faite des meubles du seigneur fils aîné, comme s'en suit. Nous sommes, tous ensemble, transporté dans **la chambre où couche actuellement ledit seigneur Destrada fils**, où étant y avons trouvé des meubles appartenant au dit seigneur Destrada père, à savoir :

- ♦ Trois grands tableaux à cadre doré, l'un représentant M. Fabrice ... [en blanc], le second Mme Fabrice, son épouse, et le troisième Mlle Pibaut,
- ♦ Plus une grande chaise de tapisserie à figure,
- ♦ Plus deux petites chaises de tapisserie à gros points, en bleu,
- ♦ Et deux tabourets aussi de tapisserie à gros points,
- ♦ Une table bois de noyer, couverte d'un tapis vert,
- ♦ Plus une paire de chenets avec une petite pincette et tenaille, le tout en fer.

De là sommes allés dans **la chambre de Mme Destrada**, épouse susdit seigneur Destrada fils, où étant il y est trouvé :

- ♦ Un tableau à cadre doré représentant un portrait
- ♦ Et une petite chaise de tapisserie bleue à gros points,
- ♦ Plus une table couverte d'un tapis vert,
- ♦ Et une autre petite table de toilette bois de noyer,
- ♦ Et une troisième petite table bois de chaisne.

De là sommes allé dans **la soupenne audessus de la susdite chambre**, où nous avons trouvé :

- ♦ Une armoire à deux battants, bois de noyer
- ♦ Et une mauvaise table bois de chaisne.

De là, sommes revenus dans la chambre du dit seigneur Destrada fils, de laquelle nous sommes entrés dans le **cabinet des papiers** dudit château, où étant en procédant à l'inventaire de tous ce qui est contenu, y avons trouvé :

- ♦ Premièrement, une armoire bois de noyer à deux battants, fermant à clef, dans laquelle il y a un ancien terrier des cens et directes de la seigneurie de Cornon, appartenant audit seigneur, fait Tarringaud, commissaire, contenant deux cent feuillets.
- ♦ La première reconnaissance consantie par Guillaume Saintignat, le 9 décembre 1513 ; et la dernière, consantie par Claude De la Margeride, le 11 décembre 1567, lequel terrier nous avons cotée par *premier*,
- ♦ Plus un nouveau terrier des mêmes terres, fait par Raffard, notaire royal, et contenant deux cent quinze feuillets dont la première reconnaissance est consantie par Jeanne Saletut le 1^{er} février 1671, et la dernière, par Blaize Geneix et autres, en date du 26 décembre 1689. Lequel terrier nous avons coté par *Deux*.

- ♦ Plus une liasse composée de deux terriers en latin, très anciens et neuf, reçu du Sieur Cenis, le tout depuis l'année 1391 jusques en 1599, laquelle liasse nous avons cotée par *Trois*.
- ♦ Plus une autre liasse composée d'onze reçus affirmé ou livrés m..., les mêmes cens depuis l'année 1600 jusques en l'année 17250. Laquelle liasse nous avons cotée par *Quatre*.
- ♦ Plus une boîte de fer blanc où sont les titres de noblesse de la Maison Destrada d'Arosberg, au nombre de soixante dix pièces, laquelle nous avons cotée par *Cinq*.
- ♦ Plus une liasse des contracts de mariage ou testaments concernant la filiation de la Maison et famille Destrada d'Arosberg, au nombre de treize pièces, dans laquelle liasse, entr'autres le mariage de Mr Octavio Destrada et Catherine Gauss, du 30 avril 1647, par lequel ledit seigneur Octavio Destrada a substitué la terre et seigneurie de Sarliève, jusqu'à la troisième génération. Laquelle liasse nous avons cotée par *Six*.
- ♦ Plus une grande liasse de papiers concernant la succession de M^{re} Octavio Destrada, ayeul du dit seigneur requérant, ensemble la tutelle de ses enfants mineurs defférée au Sieur De la Chaumette, et la reddiction en compte dudit tuteur. Laquelle liasse nous avons cotée par *Sept*.
- ♦ Plus une autre liasse de papiers concernant la succession de Madame Fabrice, laquelle nous avons cotée *Huit*.
- ♦ Plus une liasse de papiers concernant le dessèchement du lac et marais de la terre de Sarliève, dans laquelle sont les titres, traittés d'association, arrêts, comptes, partages, obligations, quittances et autres pièces passées entre Messieurs les associés au dit dessèchement. Laquelle liasse nous avons cotée par *Neuf*.

Et attendu qu'il est l'heure de six du soir, sonnée, avons remis la continuation de notre présent inventaire à demain mercredi deux du présent mois, heure de huit du matin, et avons signé avec le Sieur Andansson, procureur constitué, le dit seigneur Destrada fils, le dit Sieur Lepaître et le dit Sieur Cely, vicaire, le dit jour et an.

Ce jourdhuy, deux mars 1757, heure de huit du matin, Nous, notaire, en présence du dit Sieur Andansson, procureur constitué, et du seigneur Destrada fils, assisté des mêmes témoins bas nommés, Nous sommes, tous ensemble, transporté dans le susdit **Cabinet des papiers** du dit château de Sarliève, pour continuer d'inventorier tous les titres et papiers qui sont dans la susdite armoire, à quoy procédant, avons trouvé :

- ♦ Une liasse composée de vingt six différentes reconnaissances de rente, consanties au proffit du dit seigneur Destrada père, relatives au terrier de Cornon sus cotée, laquelle liasse nous avons cotée par *Dix*.
- ♦ Plus une grande liasse de papiers concernant les dessèchements des marais d'Arles, Poitou, Normandie, Xaintonge, Aulnis, Moriette, Maillezais, Saint-Mathurin et Larcham, Marais et canal de Languedoc, dans laquelle sont les titres, arrêtés de compte, quittances et traittés d'association passés entre Messieurs les associés aux dessèchements. Laquelle liasse nous avons cotée par *Onze*.
- ♦ Plus, un sac dans lequel sont les titres, plusieurs arrêtés et autres pièces concernant la propriété de la terre et seigneurie de Sarliève, le tout au nombre de cent vingt une pièces, soit aussy en quittances ou autres mémoires; lequel sac nous avons coté par *Douze*.
- ♦ Plus, un autre sac où sont les contracts d'acquisition et droits qu'avaient plusieurs particuliers et communautés sur le Lac de Sarliève, arrets et autres pièces contre les religieux de Saint-André, touchant une rente foncière qu'ils ont sur le Lac. Lequel sac nous avons coté par *Treize*.
- ♦ Plus un grand sac de papiers et procédures faites au Parlement entre Mr Destrada et lesdits religieux de St-André pour raison de la dite rente foncière. Lequel sac nous avons coté par *Quatorze*.
- ♦ Plus, un petit sac de procédures concernant un procès pendant, au Parlement, entre Mr Destrada, contre Messieurs les Chanoines de la Sainte-Chapelle de la ville de Riom, pour raison d'une rente foncière qu'ils percevaient sur ladite terre de Sarliève. Lequel sac nous avons coté par *Quinze*.

- ♦ Plus une grande liasse de papiers ou procédures, concernant les terres et seigneuries de Sacy Legrand et Fontaine le Comp. Laquelle liasse nous avons cotée par *Seize*.
- ♦ Plus un grand sac de mauquette, contenant plusieurs anciens contracts, mémoires et autres pièces de la succession de Dame Françoise De Herizet, veuve de Mr de Chalus de Couzan, Sieur Du Montel, de laquelle ledit seigneur Destrada père est donataire universel. Lequel sac nous avons coté par *Dix sept*.
- ♦ Plus une liasse de sacs et procédures faites contre les habitans d'Aubière, Cornon, Perrignat et La Roche, sur des contestations touchant les droits et propriétés de la terre de Sarliève. Laquelle liasse nous avons cotée par *Dix Huit*.
- ♦ Plus, une liasse de papiers, contracts, quittances et autres pièces concernant la propriété de la terre et seigneurie de Cournon. Laquelle nous avons cotée par *Dix Neuf*.
- ♦ Plus autre liasse de papiers concernant la terre et seigneurie de Brassac et les charbonnières en dépendant. Laquelle liasse nous avons cotée *Vingt*.
- ♦ Plus une autre liasse de papiers, dans laquelle il y a plusieurs papiers et contracts concernant la terre et seigneurie d'Aubière, qui avoit été acquise par Mr Octavio Destrada, de M^{re} Amable De la Rochebriant, par acte du 3 décembre 1642, et expressement une expédition du contract de revante de la dite terre, consantie par M^{re} Jean Destrada père du seigneur requérant, au proffit de Mr De Montagnac des Lignièrès, passé devant Savoureux, notaire royal, le 5 février 1676, par lequel le dit seigneur Destrada s'est réservé la haute, moyenne et basse justice dans la terre d'Aubière avec droit sur partie de la terre, Lac et marais de Sarliève. Laquelle liasse nous avons cotée par *Vingt un*.
- ♦ Plus une liasse de plusieurs procédures, à cauze de différents objets, pour le seigneur Destrada, contre plusieurs particuliers, depuis l'année 1670, jusques en 1734. Toutes jugées ou finies et assoupies, laquelle liasse nous avons cotée *Vingt deux*.
- ♦ Plus autre liasse composée de cent onze contracts, soit en ventes, permutation, emphytéozes, échanges ou autres, tous consantis par différents particuliers, au proffit de Mr Destrada, depuis l'année 1638, jusqu'en 1736. Laquelle liasse nous avons cotée par *Vingt trois*.
- ♦ Plus, une autre liasse de quittances de rentes, cens ou autres petits objets, ensemble des rentes dues au prieuré de Prat, Bonneval, à Messieurs de la Sainte-Chapelle de Riom et à Messieurs les religieux de Saint-André de Clermont, depuis 1647 jusqu'en 1711, et quelques autres différentes quittances des années suivantes, de plusieurs particuliers, soit aussy de rente, ou poursuites, toutes au proffit de Mr Destrada. Laquelle liasse nous avons cotée *Vingt quatre*.
- ♦ Plus une liasse contenant des papiers et mémoires instructifs, tendant à faire décharger la taxe faite au quadruple dixième imposé sur la terre de Sarliève, en l'année 1742, par M. l'intendant de cette province d'Auvergne, .Laquelle liasse nous avons cotée par *Vingt cinq*.
- ♦ Plus une petite cassette ou coffre, couvert en cuir, fermant à clef, dans lequel sont les anciens baux affermés de la prairie de Sarliève, baux à labourage des terres en dépendant, baux affermés de la dixme appartenant au dit seigneur, à cause de sa seigneurie de Cournon ; obligations de foin, baux affermés de la dixme du Cendre, appartenant anciennement au dit seigneur, assance des noix dépendant de la terre de Sarliève, le tout fort ancien, consanti par différents particuliers au proffit de Mr Destrada et payé et totalement acquitté par conséquent inutiles. Lequel coffre nous avons coté par *Vingt six*.
- ♦ Plus un porte feuil couvert en cuir, dans lequel il y a quatre baux affermés des fours bannaux de Cournon appartenant au dit seigneur, consantis par différents particuliers, l'un devant Raffard, notaire royal, le 20 avril 1716, le second devant Chabbal père, le 3 février 1734 ; et autres deux devant Chabbal fils, l'un du 5 janvier 1744, et l'autre du 31 mars 1753. Plus trois baux affermés de la directe de Cournon, consantis au proffit du dit seigneur par M^{re} Amblard, l'un passé devant Chabbal père, le 25 juin 1728, le second devant Pinin, notaire royal, le 15 février 1736, et le dernier devant Chabbal fils, le 28 décembre 1744. Plus deux baux affermés de partie du Batteau de Cournon, consantis par ledit seigneur, l'un au proffit de Claude Jean Milan, devant Vazeilhe, notaire royal, le 3 février 1743, et le second, au proffit de Jean Dodel Mataly, devant Chabbal, not. Royal, le 24 septembre 1750. Plus cinq différents baux affermés des chanvrières de Sarliève, consantis par le dit seigneur Destrada au proffit de plusieurs particuliers, devant Chabbal, notaire royal, l'un pour l'année 1749, le second pour 1750, le troisième pour 1751, le quatrième pour 1754 et le

♦ Plus un portefeuille couvert en cuir dans lequel il y a vingt quatre nouveaux baux afferme de la prairie de Sarliève, tous de la ferme qui doit finir en 1761, consantis par différents particuliers au proffit dudit seigneur Destrada père, s... vingt deux devant Chabbal, notaire royal, et deux devant Mastre, no^{re} royal, tous lesquels baux comptant en total un revenu annuel de la somme de quatre mille neuf cent cinquante six livres ; le premier est dû 4^{ème} avriël 1752 et le dernier du 9^{ème} juin 1755. Lequel portefeuille nous avons coté par *Vingt huit*.

♦ Plus un contract en parchemin timbré, d'une rente constituée de la somme de cent quarante sept livres due audit seigneur par l'hôtel de la Ville de Paris en date du 11 février 1719 avec une quittance du principal d'icelle, payé par ledit seigneur à Mr Le Garde du Trézor royal du 18 janvier 1719 en marge duquel contract est fait mention par le Sr Georges notaire au Châtelet que la dite rente est réduite au denier quarante et n'a plus cours à compter du 1^{er} juillet 1720 que pour quatre vingt onze livres dix sept sols six deniers suivant l'acte passé par ledit notaire, le 28 avril audit an 1720. Lequel contract nous avons coté par *Vingt huit*.

♦ Plus une liasse où sont contenus les titres, contracts et papiers concernant une rente foncière et annuelle de mille cinquante livres due au dit seigneur sur les terres et seigneuries de Facy Le grand et Fontaine le Compte , au nombre de trente cinq pièces de la comprise desquelles sont plusieurs quittances et mémoires, et notamment une expédition du bail emphytéotique et rente foncière des dites terres, consanty par M^{re} Louis Bleteau, au nom du procureur constitué du Sieur Imbert Bohet, tuteur dudit seigneur Destrada père, au proffit de M^e Patrice Dufault, greffier ordinaire du roy, en sa grande chancellerie de France, passés devant Bailly et autres conseillers du roy, notaires au Châtelet de Paris le 18 juillet 1701 ; une expédition de rattification de la susdite rente de mille cinquante livres icelle en parchemin timbré, consantie par M^{re} Jean Jacques Coustard, Conseiller au Parlement, comme ayant acquis les susdites terres et seigneuries dudit Sieur Dufault par contract du 8 avril 1719, au proffit du dit seigneur Destrada. La rattification passée devant Baptiste et Billeheu, notaires, le 4 septembre 1731 ; et autre expédition en parchemin timbré d'autre rattification et titre nouvel, de la même rente consantie devant Dumas et Valin, notaires au Châtelet, le 6 aoust 1756, au proffit dudit seigneur par M^{re} Pierre de Vilette, et comme ayant acquis lesdites terres de Facy Le Grand et Fontaine Le Compte du dit Jean Jacques Coustard, par acte du 8 juillet 1755. Laquelle liasse nous avons cotée *Vingt neuf*.

♦ Plus et, finalement, un compte sous seing privé de de recette et des revenus du dit seigneur Destrada père, à luy rendu, fait et présenté le 6 août 1709 par le Sieur Imbert Bohet en qualité de tuteur honoraire dudit seigneur. Lesdits comptes sur papier commun, contenant soixante dix rôles, à la suite desquels est joint en un cayer séparé, un inventaire des papiers appartenant au dit seigneur et qui, écrites de la main dudit Bohet. Iceluy tous de sa main en papier commun contenant quarante rôles, que nous avons coté par *Trente*.

Qui sont tous les titres, papiers et effets qui se sont trouvés dans la susdite armoire, lesquels après avoir été par nous cotés et paraphés sur leur étiquette, les avons remis.

Et, attendu qu'il est l'heure de midy, sonné, avons remis la continuation de notre présent inventaire à demain jeudi trois du présent mois, heure de huit du matin, et avons signé avec le dit seigneur Destrada fils, le dit Sieur Andansson Procureur constitué, le dit Sieur Lepaitre et ledit Sieur Cely, les dits jour et an.

Et ce jourdhuy, trois mars 1757, sur les huit heures du matin, à la réquisition dudit Sieur Andansson, procureur constitué du dit seigneur Destrada, avons continué à procéder au présent inventaire en présence du dit seigneur Destrada fils, et de messieurs les témoins, ainsy qu'il suit. Premièrement, avons trouvé dans le susdit cabinet :

♦ une cassette bois de noyer avec son couvert, dans laquelle se sont trouvés une liasse composée de différents contracts et constitutions de rentes dont les principaux ont été acquittés ainsy qu'il nous a paru par les nottes qui s'y sont trouvé parmy lesquelles s'est trouvé aussy différentes expéditions de transactions ou d'autres contracts, ensemble

diferentes procédures, quittances ou mémoires, tout quy nous a paru inutile d'être plus au long expliqué et détaillé, c'est pourquoy nous l'avons tout remis en liasse sur laquelle avons mis une étiquette de papiers inutiles et que nous avons coté et paraphé par *Trente un*.

- ♦ Plus il s'est trouvé dans la même cassette un procès-verbal d'opposition des scellés mis et apposés sur les meubles et effets de M^{re} Jean Destrada, chevalier, seigneur baron de Cournon, par Messieurs les officiers de la sénéchaussée d'Auvergne, le 29 juillet 1700, ensemble de l'expédition de l'inventaire desdits meubles et effets, signée de au commis greffier en date du 29 septembre de la dite année 1700, que nous avons paraphé et coté par *Trente deux*.

- ♦ Plus, dans le même cabinet, avons trouvé une armoire bois de noyer avec son pied, dans laquelle il y a neuf petits tiroirs aussy bois de noyer et sapin, dans l'un desquels y avons trouvé un portefeuille couvert de cuir où il y a le nombre de vingt quatre baux affermés de la prairie de Sarliève, tous consantis au proffit dudit seigneur Destrada :

- ♦ le premier par Michel Landan et autres habitants de Cournon, moyennant cinq cent cinquante livres, passé devant Chabbal le 4 avril 1752, par nous paraphé et coté par *Trente trois*.

- ♦ Le second par Jean Guette et autres, de la Roche et Merdogne, moyennant cent cinq livres du même jour, remis, coté et paraphé *Trente quatre*.

- ♦ Le troisième par Pierre Landan et autres, de Cournon, moyennant deux cent trente six livres, du même jour, reçu Jelem, coté et paraphé par *Trente cinq*.

- ♦ Le quatrième par Barthelemy Lachenal et autres, du Cendre, moyennant cent cinquante deux livres du coté et paraphé par *Trente six*.

- ♦ Le cinquième, par Joseph Paliere et autres de Cournon, moyennant trois cent deux livres, reçu Jean le 30 septembre au dit an, cotée et paraphé par *Trente sept*.

- ♦ Le sixième par Martin Terringaud et autres de Cournon, moyennant deux cent quinze livres, deux sols, reçu J coté et paraphé *Trente huit*.

- ♦ Le septième par Remy Lepaître et autres, de Cournon, du dit jour deux juin, moyennant deux cent quinze livres. Coté et paraphé *Trente neuf*.

- ♦ Le huitième, par Michel Finaire et autres, de Merdogne, moyennant trois cent cinquante cinq livres, du 9 avril 1753, reçu Jelem, coté et paraphé *Quarante*.

- ♦ Le neuvième, par Austremoine Chochat et autres, de Merdogne, moyennant trois cent cinquante cinq livres, du même jour, reçu Jelem, cotté et paraphé par *Quarante et un*.

- ♦ Le dixième, par François Geneix et autres, de La Roche Donnezat, du 7 juin 1753, reçu par René Maistre, moyennant cent vingt trois livres, six sols, huit deniers. Coté et paraphé *Quarante deux*.

- ♦ Le onzième, par Jean Faucher et autres, de La Roche Donnezat, moyennant cent vingt trois livres, six sols, huit deniers du 25 juin au dit an, Coté et paraphé par *Quarante trois*.

- ♦ Le douzième par Annet Dejuzeu et autres de La Roche Donnezat, moyennant cent vingt trois livres six sols, huit deniers, du 15 juillet au dit an, reçu Chabbal. Coté et paraphé par *Quarante quatre*.

- ♦ Le treizième, par Antoine Fedor et autres, du Cendre, moyennant deux cent dix livres, du dit jour, reçu Jelem Coté et paraphé par *Quarante cinq*.

- ♦ Le quatorzième , par Antoine Barrel et autres, du Petit Pérignat, moyennant deux cent trente livres, du 8 juillet 1753, reçu... Coté et paraphé *Quarante six*.

- ♦ Le quinzième, par Michel Tralat et autres du Petit Pérignat, moyennant deux cent trente livres, du 16 juin 1754, reçu Chabbal, notaire royal, Coté et paraphé par *Quarante sept*.

- ♦ Le seizième, par Michel Lavergne et autres, de Cournon, moyennant deux cent soixante trois livres, du dit jour, reçu idem, Coté et paraphé *Quarante huit*.

- ♦ Le dix septième, par Martin Larenne et autres de Cornon, moyennant deux cent soixante livres audit jour et an reçu idem, Coté et paraphé *Quarante neuf*.

- ♦ Le dix huitième, par Jean Finaire, et autres du lieu d'Aubière, moyennant cent cinquante livres, du 1^{er} juillet audit an reçu idem, Coté et paraphé par *Cinquante*.

- ♦ Le dix neuvième, par Antoine Hébrard et autres d'Orcet, moyennant cent livres du 8 dudit mois, reçu idem, Coté et paraphé par *Cinquante et un*.

- ♦ Le vingtième, par François Raynaud et autres, de La Roche Donnezat, moyennant deux cent dix livres du 9 dudit mois, reçu idem, Coté et paraphé par *Cinquante deux*.

- ♦ Le vingt unième, par Benoit Chaleteix, de Cornon, le 16 du mois, moyennant soixante quinze livres, reçu idem, Coté et paraphé par *Cinquante trois*.
- ♦ Le vingt deuxième, par Pierre Couty et autres, de Jussat, moyennant deux cent dix, le 3 juin 1755, livres reçu idem, Coté et paraphé par *Cinquante quatre*.
- ♦ Le vingt troisième, par Antoine Ronche et autres, de Merdogne, moyennant cent livres, du 29 juin 1756, reçu idem, Coté et paraphé *Cinquante cinq*.
- ♦ Le vingt quatrième, par Annet Tixerange et autres d'Aubière, moyennant soixante quinze livres, le 8 juin 1756, reçu idem, Coté et paraphé par *Cinquante six*.

En marge de chacun de ces baux, il y a des endossements portant décharge du prix de chacun d'eux à ladite St-Martin d'hiver, ainsi qu'à ceux qui se sont trouvés dans la cassette dudit seigneur dans son cabinet à Cornon.

- ♦ Plus, j'ai trouvé dans ledit tiroir, une liasse contenant deux permissions sous seing privé, accordées à Mr Destrada, l'une, par Mgr Massillon, évêque de Clermont, le 24 octobre 1725, et l'autre, par Mgr de la Garlaye, aussi évêque de Clermont, du 16 octobre 1745, à l'effet de faire dire et célébrer la messe dans la chapelle dudit château de Sarliève, laquelle liasse nous avons coté et paraphé par *Cinquante sept*.
- ♦ Plus une liasse contenant dix neuf quittances de différents fermiers du Prieuré de Prat, sous signature prise d'une rente annuelle de la somme de huit livres due audit prieuré par le dit Seigneur, la première du 21 octobre 1708, la dernière du 22 septembre 1755, laquelle liasse nous avons Coté et paraphé *Cinquante huit*.
- ♦ Plus une liasse contenant vingt une quittances sous seing privé de la somme de douze livres de rante annuelle et foncière due sur la terre et seigneurie de Sarliève à Mr l'Abbé de Bonnaigue ; la première signée du sieur Boudet du 8 février 1703, et la vingunième et dernière par la dame de Lesmerye veuve Chassigne du 29.9.1752. Laquelle liasse nous avons coté et paraphé par *Cinquante neuf*.
- ♦ Plus autre liasse contenant douze quittances de M^{res} les religieux de St André de Clermont, par ledit seigneur Destrada, sur la même terre et seigneurie de Sarliève ; la première signée dudit Dangun du 18.9.1703, et la douzième et dernière signée dudit Lemasson du 27.9.1744. Laquelle liasse, nous avons cotée et paraphée par *Soixante*.
- ♦ Plus autre liasse contenant soixante deux quittances de M^{res} les chanoines de la Ste Chapelle de la ville de Riom, d'une rente de deux cent quarante livres à eux due annuellement par ledit seigneur Destrada sur ladite terre et seigneurie de Sarliève ; la première signée du Sr Valeix du 25 7bre 1703, et la soixante deuxième et dernière signée du sieur Jurien di six janvier 1755 ; laquelle liasse cotée et paraphée par *Soixante un*.
- ♦ Plus autre liasse contenant quarante quatre quittances sous seing privé au proffit dudit seigneur Destrada père, soit par Madame Destrada sa sœur ou dudit sieur Poisson son beau-frère tant de rente, principal, qu'intérêts, la première du 5 janvier 1707 et la quarante quatrième est du 17 juillet 1716.
- ♦ Plus, dans la dite liasse, autre quittance de la dite Dame au proffit du dit seigneur, de la somme de deux mille livres, passée devant Bonnefoy, notaire royal le 20 septembre 1726 avec une expédition d'un traité passé entre les sieurs Lelarge et le sieur Damille pour raison de régie de biens devant le Sieur Chatenier, notaire à Luçon, le 10 avril 1726. Lequel traité est visez sur la dite quittance.
- ♦ Et autre quittance de la somme de neuf cent trente quatre livres sept sols six deniers, consantie soins seing privé par Mr Pierre Voissy et autres au proffit dudit seigneur, le 2 Mars 1736 ; laquelle liasse avons Coté et paraphé par *Soixante deux*.
- ♦ Plus, une autre liasse contenant quatorze quittances soussignées :
La première consantie au proffit du dit seigneur par Mr le Comte de Terreneyre, son gendre, la première est de la somme de treize mille cinq cent livres acompte de la dot de Mme Destrada son épouse, du 1^{er} avril 1739, la seconde de la somme de cinq mille cinq cent livres, aussy acompte de la même dot, devant Savoureux, au dit an, et les autres de la somme de cent livres de rente due au dit Sieur de Terreneyre par le dit seigneur Destrada, son beau-père, dont la dernière qui est la quatorzième de la dite liasse, est du 5 octobre 1754, laquelle liasse nous avons coté et paraphé par *Soixante trois*.

- ♦ Plus, une liasse contenant dix neuf quittances sous signatures privées, consanties au proffit dudit seigneur Destrada père, pour raison des revenus et intérêts de la constitution de dot de Madame Destrada de Vienne sa fille, dont il y en a trois signées de ladite dame, veuve dudit Demanse de la Salle, comme créancier dudit sieur de Vienne, et les autres quinze signées dudit sieur De Vienne, la première est du 6 mars 1711 et la dernière du 1^{er} janvier 1753. Celle dudit sieur De la Salle du 26 février 1755, et celles de ladite dame Destrada des 4 janvier 1754, 1^{er} janvier et dix octobre 1755 ; laquelle liasse nous avons cotée et paraphée par *Soixante quatre*.
- ♦ Plus deux quittances sous seing privé, consanties par Mr le Chevalier Destrada au proffit dudit seigneur son père, chacune de la somme de mille livres acompte de sa dot et légitime, l'une du 4 8^{bre} 1753, et l'autre du 27 juin 1754 ; lesquelles nous avons attachées sous une enveloppe que nous avons cotée et paraphée par *Soixante cinq*.
- ♦ Plus, une liasse où est contenue une expédition d'un contract de constitution d'une rente annuelle de la somme de cent livres et consantie par le dit seigneur Destrada père au proffit de M^{re} Jean Delcher, prêtre et curé de St-Féréol de Brioude, devant Chabbal, notaire royal, le 8 may 1726, avec une quittance de la dite rente signée dudit Sieur Delcher du 25 avril 1727. Plus une (des) parties du contract de cession de la rente, consantie par le dit Sieur Delcher au proffit de M^e Antoine Dejax, marchand habitant de la ville de Brioude, devant Thomas, notaire royal, le 20 décembre 1728. Ensemble, vingt quatre quittances de ladite rente signées dudit Sieur Dejax, la première du 24 février 1729 et la dernière du 6 may 1755. Laquelle liasse nous avons cotée et paraphée par *Soixante six*.
- ♦ Plus une liasse contenant vingt quatre quittances de la somme de quatre cent livres et rente constituée à vie par le dit seigneur Destrada père, aux Dames religieuses de Ste Ursule de Montferrand. Touttes sous signature privée. La première, du 24 janvier 1730 et la vingt sixième et dernière du 6 janvier 1755. Laquelle liasse nos avons cotée et paraphée par *Soixante sept*.
- ♦ Plus, une liasse contenant l'expédition d' un contract de constitution de rente de la somme de cent cinquante livres, consantie par le dit seigneur Destrada père, au proffit des Dames religieuses de la Visitation de Montferrand devant Chassegay, notaire royal, le 17 novembre 1730. Ensemble, vingt quatre quittances de la dite rente, toutes sous signature privée. La première du 9 février 1732, et la dernière du 6 janvier 1755. Laquelle liasse nous avons cotée et paraphée par *Soixante huit*.
- ♦ Plus une liasse contenant douze quittances signées du Sieur Duret, au proffit de Mr Destrada d'une rente viagère de la somme de dix sept cent cinquante livres, La première du 22 décembre 1720, et la dernière du 21 janvier 1731. Laquelle rente est éteinte, suivant la mention qui nous parue écrite sur l'enveloppe des dites quittances; Que nous avons cotée et paraphée *Soixante neuf*.
- ♦ Plus une liasse contenant dix quittances, sous seing privé d'une rente constituée de cent cinquante livres, liée par le dit seigneur Destrada père aux Dames religieuses Bernardines de Clermont. La première le 15 janvier 1755 et la dernière du 2 janvier 1737. Laquelle rente a été remboursée en principal par le dit seigneur, aux dites Dames suivant qu'il nous parue par la mention faite sur l'enveloppe desdites quittances, que nous avons cotées et paraphé par *Soixante dix*.
- ♦ Plus une liasse contenant neuf quittances d'une rente constituée de cinquante livres due par le seigneur Destrada à l'Hôpital Général de Clermont. Touttes sous seing privé. La première, du 5 janvier 1728 et la neuvième et dernière du 2 janvier 1737. Laquelle rente a été remboursée en principal suivant qu'il nous a paru par la mention faite sur l'enveloppe des susdites quittances. Laquelle nous avons cotée et paraphé par *Soixante onze*.
- ♦ Plus une liasse contenant un billet consanty en faveur des Dames religieuses de Ste Marie de Montferrand par le dit seigneur Destrada père, du 4 décembre 1729 d'une somme de trois mille quatre cent livres, pour la profession de Dame Marguerite Destrada, sa fille religieuse au dit couvent, à la suite duquel est la quittance de ladite somme, signée des dites Dames religieuses, au profit du dit seigneur, du 17.9.1730. Plus vingt trois quittances sous signature privée d'une pension viagère annuelle de la somme de trente livres, constituée par ledit seigneur au proffit de la dite Dame Marguerite Destrada, sa fille. La

première du 9 février 1732, et la dernière du 6 janvier 1755. Le tout sous une enveloppe que nous avons cotée et paraphée par *Soixante douze*.

♦ Plus une liasse contenant cinq quittances des Dames religieuses de Ste-Marie de Clermont au proffit dudit seigneur, de la pantion de Mme Destrada, sa fille. La première du 3.9.1728 et la cinquième et dernière, du 20 9^{bre} 1731. Laquelle nous avons cotée et paraphée *Soixante treize*.

♦ Plus une liasse contenant vingt et une quittances sous seing privé, des pensions des demoiselles Destrada, payées par le dit seigneur Destrada, leur père, aux Dames religieuses de Ste-Marie de Montferrand. La première, du 10.7^{bre}.1721, et la dernière du 31 janvier 1748, laquelle liasse nous avons cotée et paraphée par *Soixante quatorze*.

♦ Plus une liasse contenant vingt quittances sous seing privé des pantions alimentaires de dites demoiselles Destrada payées par le dit seigneur Destrada, leur père, aux Dames religieuses Bernardines de Clermont Fd. La première, du 4 janvier 1751 et la dernière, du 4 juillet 1755, laquelle liasse nous avons cotée et paraphé par *Soixante quinze*.

Et, attendu qu'il est l'heure de midy sonnée, avons remis la continuation de notre présent inventaire à demain, vendredi, quatre du présent mois de mars, heure de huit du matin et avons signé avec le dit Sieur Andansson, procureur constitué, le dit seigneur Destrada fils, les dits Sieurs Lepaître et Celie, nos témoins, les dits jour et an.

Signatures : de *Strada d'Arosberg, Lepaître, Andansson, Cely, Mathieu*.



Façade nord du château de Sarliève en 2009 (cliché Pierre Bourcheix)

Et, ce jourdhuy vendredi quatre mars 1757, Nous, notaire, sur les huit heures du matin, nous étant transporté au dit château de Sarliève, pour procéder à la continuation de notre dit inventaire, y avons trouvé, en personne, le dit seigneur Destrada père, lequel nous a dit et déclaré vouloir luy même requérir et être présent à la description du restant des meubles et papiers de Sarliève, révoquant à cet effet, le dit Sieur Andansson, qu'il avait dûement constitué son procureur pour le remplacer dans l'inventaire, par nous cy dessus fait dans le dit château de Sarliève, approuvant, et rattifiant néanmoins tout ce qui a été fait par le dit Andansson au dit nom, comme si le dit seigneur Destrada père l'aurait fait luy-même, et avant de commencer ledit inventaire, il nous a requis lecture entière de tout

ce qui a été décrit et inventorié du mobilier de Sarliève, a qui nous, susdit notaire avons satisfait dans l'instant et avons lu et relu notre susdit inventaire à haute et intelligible voix, en présence des témoins bas nommés et du seigneur Destrada fils aîné, et le dit seigneur Destrada père nous a déclaré n'avoir laissé au dit château de Sarliève, d'autres meubles, papiers et effets, que ceux dont il a été cy dessus fait mention dans chaque appartement dépendant dudit château. Et ensuite nous a requis de procéder à l'inventaire et description du restant du mobilier à luy appartenant qui est dans le dit *Cabinet des papiers* et dans les autres appartements dudit château, où nous ne nous sommes point encore transportés. A quoy, obtempérant, sommes allé dans le dit Cabinet, où, étant, dans le tiroir des papiers, qui est dans l'armoire énoncée dans notre dernière quette, y avons trouvé :

- ♦ Premièrement, une liasse contenant deux quittances sous seing privé de la pension alimentaire de Mme Destrada d'Arosberg, payée par le seigneur Destrada, son père, aux Dames religieuses hospitalières de Clermont. La première du 30 avril et la seconde du 29 juillet 1751. Plus trois quittances de la même pension, payées par le dit seigneur aux Dames religieuses de Vic-le-Comte. La première du 27 mars, la seconde du 26 aoust et la troisième du 9 x^{bre}. Le tout de l'année 1755. Laquelle liasse nous avons coté et paraphé par *Soixante saize*.

- ♦ Plus une liasse contenant trente quittances sous seing privé pour le loyer d'une écurie située dans la ville de Clermont, près les religieuses de St-Benoit, que le seigneur Destrada tient au titre de loyer du Sieur Cassière, depuis longues années à trente cinq livres par an. La première quittance est du 11 juin 1727 et la trentième et dernière, du 17 janvier 1755. Laquelle liasse nous avons coté et paraphé par *Soixante dix sept*.

- ♦ Plus un billet de la somme de neuf cent livres consanty par ledit seigneur Destrada père au proffit des pauvres de Cournon, en date du 5 avril 1722, auquel est joint une quittance de la somme, sous seing privé, de Messieurs les Administrateurs de la Charité de Cornon, du 27 mars 1737, que nous avons coté et paraphé par *Soixante dix huit*.

- ♦ Plus une quittance sous seing privé, du 14 juillet 1748, consantie par les dits Sieurs Administrateurs de la Charité de Cornon, au proffit de Dame Magdelaine Du Croc, épouse du dit seigneur Destrada père, d'une somme de quatre cent quatre vingt livres déposée en mains de ladite Dame par Mre Cheurlange, curé de Notre-Dame du Port, provenant ladite somme d'un don fait aux pauvres dudit Cornon par Mr Neyra, marchand orphèvre de la ville de Clermont-Fd. Laquelle quittance nous avons cotée et paraphée par *Soixante dix neuf*.

- ♦ Plus une liasse contenant toutes les quittances de dixième, vingtième, capitations, taxes et autres droits payés par le seigneur Destrada père à Mr ledit Receveur des Tailles de la ville de Clermont-Fd jusques et comprise l'année 1755. Laquelle liasse nous avons coté et paraphé par *Quatre vingt*.

Qui sont tous les papiers et effets qui se sont trouvés dans le susdit Cabinet, et finalement un bureau avec plusieurs petits tiroirs de marquetterie.

Après quoi sommes montés dans **la chambre au dessus du salon à manger**, où nous avons trouvé un lit à quenouille d'étoffe de laine couleur gris, garny d'une paliasse, deux matelats un lit de plume, traversin, couverture de laine et courtepointe piquée. Plus deux petites tables à écrire bois de noyer, et une petite armoire en façon de cabinet d'Alemagne.

Ensuite, sommes entrés dans **une autre chambre**, séparée de la précédente par un entre-deux en planches de sapin, dans laquelle il s'est trouvé un petit lit d'étoffe de laine couleur grise, garny d'une paliasse, deux matelats, lit de plume, traversin, couverture de laine et courtepointe, plus une armoire à deux battants et une petite table à écrire ; le tout bois de noyer.

De là sommes allés dans **le garde meuble** dudit château de Sarliève où nous y avons trouvé, une table à manger bois de sapin avec ses tréaux et un clavessin dont le jeu est totalement dérangé.

De là sommes allé dans le **grenier** dudit château au-dessus du corps de logis, dans lequel nous avons trouvé un poël propre à bruler bois, avec ses tuyaux. Plus un alambic de cuivre rouge pour faire l'eau de vie, plus deux cribles à nettoyer le bled ; plus deux quartes et deux pelles de bois pour mesurer le bled ; qui est tout ce qui est trouvé dans ledit grenier avec deux échelles de bois.

Ce fait, sommes sortis dudit corps de logis dudit château de Sarliève, sommes allé dans **l'écurie dudit château** où il s'est trouvé un vieux coffre pour l'avoine.

Et attendu qu'il est l'heure de midy sonnée, avons remis la continuation de notre présent inventaire à demain samedi cinq du présent mois, heure de huit du matin, à la réquisition du dit seigneur Destrada père, qui a signé avec Nous Sieur notaire, le dit seigneur Destrada fils aîné et lesdits Sieurs Lepaître et Celie, nos témoins, ledit jour et an.

Signatures : *Strada d'Arosberg, de Strada d'Arosberg fils, Lepaître, Cely, Mathieu.*

Et ce jourdhuy samedi cinq mars 1757, heure de huit du matin, nous, notaire, avons procédé à la continuation de notre présent inventaire, à la réquisition dudit seigneur Destrada père, ainsy qu'il suit, et ce, en présence dudit seigneur son fils aîné et des sieurs témoins bas nommés,

Premièrement nous sommes transporté dans **la remise à côté de l'écurie** dudit château de Sarliève dans laquelle il s'est trouvé trois équipages, le premier, une berline à quatre places, le second, un vis-à-vis et le dernier, un phaéton, plus douze arnois de carosse et six brides de carosse.

De là, sommes allé dans **la boutique de charpente de Sarliève**, dans laquelle y avons trouvé tous les outils qui suivent :

Quatre aches de main et une françoise, six essettes, trois scies à main, deux à refendre et un passe-partout, plus un petit marteau, une tenaille, une chasse, dix huit bigots, dix sept règles de fer pour les arrières communs, et six grandes règles et grandes arrières, lesquels sont aussy de fer, quinze jougs de bois avec leurs liens de cuir, et vingt six sansons de fer pour les chars.

De là sommes allé dans **la boulangerie du dit château de Sarliève**, où nous y avons trouvé :

- ♦ Un moulin pour passer la farine du pain passé,
- ♦ Un autre moulin pour passer la farine du pain blanc,
- ♦ Un grand coffre pour tenir la farine, tout bois de sapin,
- ♦ Deux petites tables bois de sapin avec quatre petits trétaux,
- ♦ Trois oge à pétrir, l'une pour le pain passé, l'autre pour le pain des valets et bouviers dudit château, et l'autre pour le pain blanc,
- ♦ Trois pelles de bois pour le four, un tire breze,
- ♦ Deux tire-brezes,
- ♦ Deux coupe-pâte et un petit crochet à peser, le tout de fert,
- ♦ Plus une couchette bois de sapin, avec une paliasse, matelat, traversin de plume et une couverture de laine,
- ♦ Et une grande paire de balance de bois et corde, dont le balancier est de fer, avec onze poids à pezer, de differentes grandeurs.

De là sommes monté dans **le grenier au-dessus de la boulangerie**, où nous avons trouvé :

- ♦ Deux cribles pour nettoyer le bled,
- ♦ Deux pelles clausses de bois,
- ♦ Deux quartons et coupes pour mezurer le bled.

De là sommes allé dans **la cuisine de la maison vieille ou Ménagerie** de Sarliève, où nous avons trouvé :

- ♦ Un chauderon en cuivre rouge,

- ♦ Un crémail de fer à boucle⁷,
- ♦ Plus deux grandes marmites et une petite en fonte pour faire la soupe des valets et bouviers,
- ♦ Plus une écumoire et une cuillère à pot de fer.

De la somme allée dans le cuisinier & la maison d'écrite
 ou Menagerie de Sartre ou Nour au Nour Trouve
 Un Chaudron de fer rouge, Un Cramail de fer à boucle
 Plus deux grandes marmite & une petite de fonte
 pour faire la soupe des valets & bouviers, Plus
 Une écumoire & une cuillère à pot de fer
 Ensuite sommes montés dans la chambre du Maître
 Bouvier où il s'est trouvé, deux Mauvaises Couchettes
 en bois très uzés, avec trois Matelats, trois Traversins
 de plume & trois couvertures de laine Plus six autres
 dans toute la chambre très uzés, trois couvercles
 de bois de Sartre, deux sacs pour faire du Mauvais
 Table & une Mauvaise armoire de bois de Sapin
 De la somme allée dans le jardin de Sommes entre
 dans l'endroit propre à composer des fleurs dans
 laquelle nous avons trouvé le détail pour le jardin
 Un panier de fer, trois bûches, deux bûches, deux
 arrosoirs de fer blanc, deux seaux, deux seaux
 deux fourches de fer, trois haches en bois, un
 cordaux, trois bûches de fer, une galerie avec son fer,
 un vieux seau de fer, une hache à tailler le bois
 deux bûches de bois, un seau, une hache à tailler le bois,
 deux bûches en bois, un canot, & un panier de fer
 à tailler le bois
 De la somme allée dans la grande Grange du
 Château, ou Nour au Nour Trouve, vingt six fourches

Page 61 de l'Inventaire (A.D. - 6 E 16 162)

Ensuite sommes montés dans **la chambre du maître-bouvier** où il s'est trouvé :

- ♦ Deux mauvaises couchettes en bois, très uzées, avec trois matelats, trois traversins de plume et trois couvertures de laine,

⁷ - Crémail : crémaillère pour cheminée.

- ♦ Plus soixante sept draps toile rousse très uzés, tout pour les valets et bouviers de Sarliève,
- ♦ Deux draps pour semer, une mauvaise table et une mauvaise armoire bois de sapin.

De là sommes allé dans le jardin et sommes entré dans **une soute propre à conserver des fleurs**, dans laquelle nous avons trouvé :

- ♦ Les outils pour le jardin, qui suivent, savoir :
- ♦ Trois bêches, deux bigots, deux arrosoirs de fer blanc, deux fessoux, deux ciseaux, deux fourches en fer, trois rataux en bois, un cordaux, trois tires-fleurs, une galère⁸ avec son fer,
- ♦ Un vieux fer de galère,
- ♦ Une scie à tailler les arbres et deux pelles en bois,
- ♦ Une serpe,
- ♦ Une scie à refandre,
- ♦ Deux échelles en bois,
- ♦ Un tamis, et une paire de sizaux à tailler les buis.

De là sommes allé dans **la grande grange du dit château**, où nous avons trouvé :

- ♦ Vingt six fourches en fer, seize v... pour nettoyer le bled, et six pelles clausses de bois.

De là sommes allé dans **le charnier dudit château**, où nous avons trouvé :

- ♦ Six melards à tenir huile.⁹

Et finalement, sommes allé à **la grange de la vacherie**, dépendante dudit château, dans laquelle nous avons trouvé :

- ♦ vingt deux chars, neuf tomberaux, dix sept araires communs pour labourer et trois grands arraires, le tout en bois.

Après quoy ledit seigneur Destrada nous a déclaré que lorsque son fils aîné est entré en jouissance de la terre de Sarliève, elle était ameublie de tous les bestiaux suivant :

- ♦ Premièrement, quinze paires de bœufs harants¹⁰,
- ♦ soixante-quinze vaches à lait, pleines ou suivies de leurs vaux,
- ♦ Une paire de tauraux,
- ♦ Plus quatre cents brebis ou moutons et cent dix petits agneaux de l'année,
- ♦ Plus dix sept cochons, deux truyes pleines et cinq petits cochons de l'année, à l'usage de la maison de Sarliève.
- ♦ Plus onze juments poulinières avec dix huit poulains de différents âges,
- ♦ Plus un étalon poil noir,
- ♦ Plus six juments grises pomelées pour l'équipage ;

qui sont tous les meubles meublants, vaisselle d'argent et étain, titres, papiers, effets et documents, mobilier d'agriculture, carosses, chars et harnois, qui sont trouvés dans les dits châteaux, de Cournon et de Sarliève, que ledit seigneur Destrada nous a dit luy appartenir, après distraction faite de ceux appartenant à son fils aîné dont il nous en a fait le détail cy dessus, qu'il a dit être sincère et véritable ; ensemble pour les bestiaux dont Sarliève était ameubli, le tout quoy le dit seigneur Destrada père a dit et déclaré être en valeur de la somme de vingt mille livres à ce non compris le montant des baux affermés de la prairie de Sarliève, qui ont cours actuellement, ny la rente que ledit seigneur tire sur la terre de Fontaine-le-Compte¹¹ et de celui quoy luy est dû sur l'hôtel de ville de Paris.

De tout quoy, ledit seigneur nous a requis acte que luy avons octroyé et avons fait et clos notre présent inventaire dans ledit château de Sarliève, après que ledit seigneur requérant

⁸ - Galère : large et lourd râteau aux dents métalliques courbes, que l'on traînait pour ramasser le foin oublié après un premier ramassage.

⁹ - Melard : (ou mellard) Sorte de récipient en terre pouvant contenir de l'huile.

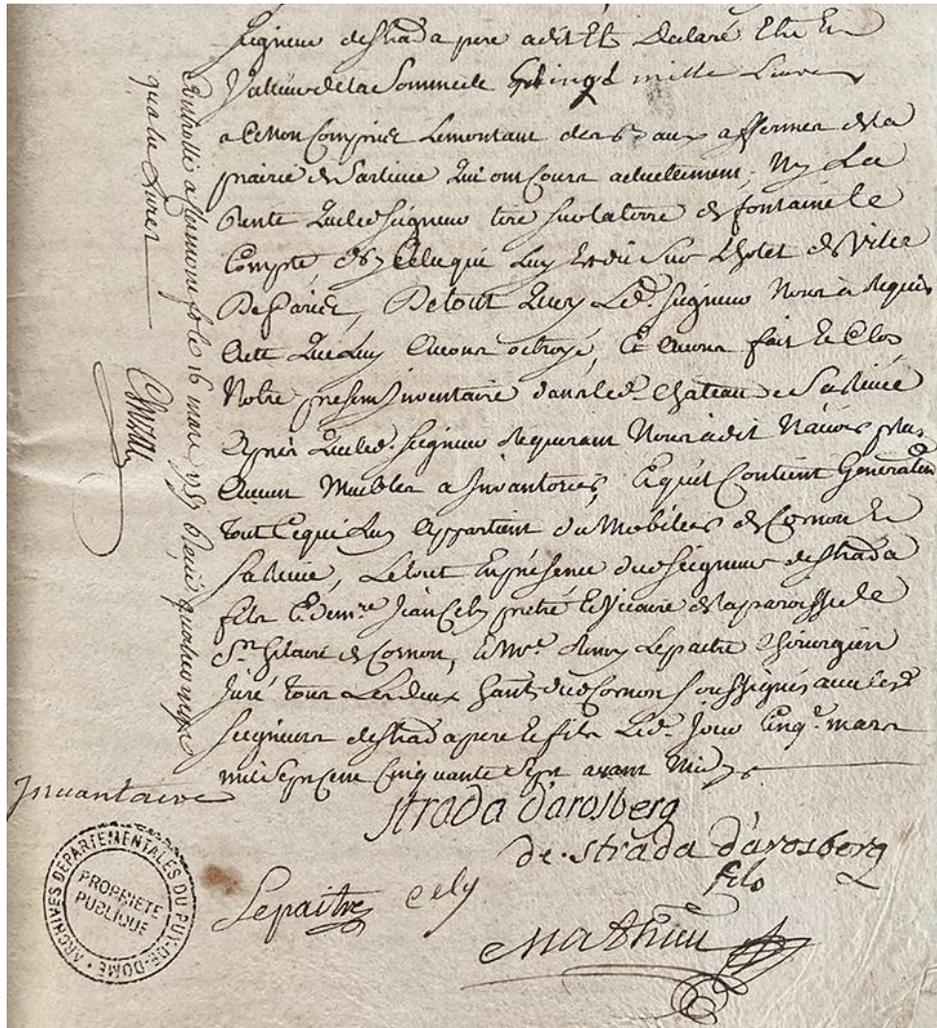
¹⁰ - Bœufs harants : un bœuf arant, tire l'aire ; il est utilisé pour labourer.

¹¹ - Lire : Fontenay-le-Comte.

nous a dit n'avoir plus aucun meuble à inventorier, et qu'il contient généralement tout ce qui luy appartient du mobilier de Cournon et Sarliève, le tout en présence dudit seigneur Destrada fils et m^{re} Jean Celie, prêtre et vicaire de la paroisse de St-Hilaire de Cornon, et Mr Rémy Lepaître, chirurgien juré, tous les deux habitants dudit Cornon, soussignés avec lesdits Seigneurs Destrada père et fils, le dit jour cinq mars mil sept cent cinquante sept, avant midy.

Sont les signatures : *Strada d'Arosberg, de Strada d'Arosberg fils, Lepaître, Cely, Mathieu,* notaire. »

En marge : « Contrôlé à Clermont-Fd le 16 mars 1757. Reçu quatre vingt quatre livres. »



Dernière page de l'Inventaire (A.D. - 6 E 16 162)



Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme, Archives communales d'Aubière, Archives privées.

© Transcrit et annoté par Pierre Bourcheix, 2025